

Les gens, notre passion

Ordre des pharmaciens du Québec
RAPPORT ANNUEL 2006 | 07



Ordre
des pharmaciens
du Québec

Montréal, juin 2007

Maître Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter
le rapport annuel de l'Ordre des
pharmaciens du Québec pour
l'exercice terminé le 31 mars 2007.

Veuillez agréer, Monsieur le
Président, l'assurance de notre plus
haute considération.

Manon Lambert,
pharmacienne
Secrétaire générale

Montréal, juin 2007

Monsieur Jacques P. Dupuis
Ministre de la Justice, procureur
général, notaire général
et ministre responsable de
l'application des lois
professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre,
en votre qualité de Ministre
responsable de l'application des lois
professionnelles, le rapport annuel
de l'Ordre des pharmaciens du
Québec pour l'exercice terminé
le 31 mars 2007.

Veuillez agréer, Monsieur le
Ministre, l'assurance de notre plus
haute considération.

Manon Lambert,
pharmacienne
Secrétaire générale

Québec, juin 2007

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre,
en votre qualité de Président de
l'Assemblée nationale, le rapport
annuel de l'Ordre des pharmaciens
du Québec pour l'exercice terminé
le 31 mars 2007.

Recevez, Monsieur le Président,
l'expression de mes salutations les
plus distinguées.

Jacques P. Dupuis
Ministre de la Justice,
procureur général,
notaire général
et ministre responsable
de l'application des lois
professionnelles

Table des matières

Rapport du président	2
Rapport de la secrétaire générale	4
Rapport du Bureau	7
Message des administrateurs nommés	9
Rapport du comité administratif	10
Gouvernance et bilan social	12
Rapport de la direction des enquêtes et des activités du syndic	14
Rapport du comité de discipline	16
Rapport du comité de révision des plaintes	17
Rapport du conseil d'arbitrage des comptes	17
Rapport du comité d'enquête sur le contrôle de l'utilisation des médicaments	18
Rapport de la direction de l'admission et du perfectionnement	19
Admission à la pratique : quelques statistiques	20
Statistiques sur l'effectif professionnel	22
Rapport du comité de l'admission à la pratique	24
Rapport du comité de la formation des pharmaciens	24
Rapport de la direction des services professionnels	25
Rapport du comité d'inspection professionnelle	26
Rapport du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec (FARPOPQ)	28
États financiers du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec	31
États financiers de l'Ordre des pharmaciens du Québec	41
Les comités de l'Ordre	52
L'Ordre, c'est surtout... des gens!	53

PRODUCTION DU RAPPORT ANNUEL

COORDINATION : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL :: RÉVISION LINGUISTIQUE : DANIEL SALERNO

CONCEPTION GRAPHIQUE : MARTINE MAKSUD ET OLIVIER LASSER :: IMPRESSION : J.B. DESCHAMPS

DÉPÔT LÉGAL :: 2^e TRIMESTRE 2007 :: BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC :: BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA

ISBN - 978-2-922438-03-1

Rapport du président

L'exercice 2006-2007 s'est déroulé sous le signe de la continuité. Les mandats qui relèvent de la présidence s'échelonnent généralement sur plusieurs mois et, dans le cadre de ma deuxième année de fonction, plusieurs dossiers ont évolué et certains en sont venus à leur aboutissement. Je vous propose un tour d'horizon de l'exercice écoulé.

ADOPTION DU NOUVEAU CODE DE DÉONTOLOGIE DES PHARMACIENS

L'exercice précédent a été marqué par l'aboutissement de la révision du *Code de déontologie des pharmaciens* de l'Ordre et par la tournée régionale d'information. Comme prévu, les commentaires des membres recueillis lors de cette tournée ont permis d'enrichir notre réflexion et de soumettre à l'Office des professions un code de déontologie reflétant bien les préoccupations et les enjeux de l'Ordre et de ses membres.

Le texte sera traduit sous peu et nous sommes heureux de vous apprendre que le code sera publié dans la Gazette officielle d'ici à l'automne. L'adoption de ce nouveau code constitue une étape charnière dans l'histoire récente de l'Ordre. Le travail effectué dans ce dossier reflète notre volonté d'assurer le plus efficacement possible notre mission de protection du public et notre vision de la profession pour les années à venir.

RÉSULTATS DE L'OPÉRATION ÉCLAIR

Les pharmaciens ont reçu en mars dernier le rapport de l'opération éclair – inspections professionnelles effectuées par l'Ordre au sein de 98 pharmacies offrant des services pharmaceutiques en résidence pour personnes âgées (RPA). Nous avons noté, dans le cadre de cette démarche, la présence d'écarts entre ce que l'Ordre attend de ses membres et la réalité observée, et ce, tant sur le plan de la pratique professionnelle que sur celui des relations commerciales. À la lumière des résultats, l'Ordre a mis en place un plan d'action s'échelonnant jusqu'au premier trimestre de 2009 et prévoyant notamment des mesures de sensibilisation et certaines modifications réglementaires. L'Ordre prend la situation au sérieux et évaluera les retombées de ses actions au début de l'année 2009. Nous mettrons tout en œuvre pour éviter que ces écarts professionnels et éthiques deviennent la norme.

PROJET DE LOI 54

La commission parlementaire portant sur le projet de loi n° 54 modifiant le *Code des professions* et la *Loi sur la pharmacie*, encadrant les relations commerciales entre médecins et pharmaciens se déroulait le 6 février dernier. Le mémoire présenté par l'Ordre à cette occasion a eu des échos importants, et nous adhérons à la position qui, nous l'espérons, sera présentée à la reprise des travaux de l'Assemblée nationale. Il nous apparaît essentiel – pour éviter les situations d'apparence de conflit d'intérêts et ainsi maintenir la confiance du public envers les professionnels – que les pharmaciens et les médecins ne soient pas autorisés à consentir ou à accepter des avantages financiers entre eux.

APPLICATION DE LA LOI 90 : ÇA AVANCE

Comme vous le savez, la loi 90 adoptée en 2002 visait à revoir le partage des champs d'exercice des professionnels de la santé. Depuis l'adoption de cette loi, l'OPQ a travaillé de concert avec d'autres ordres et organismes de la santé afin de prévoir l'application des dispositions de cette loi. Au cours de la dernière année, les travaux ont permis de faire progresser plusieurs dossiers. L'un de ceux-ci est le modèle d'ordonnance collective de contraception hormonale élaboré conjointement par l'OPQ, l'OIIQ, le CMQ et l'INSPQ. Ce modèle permettra d'élaborer des ordonnances collectives dans chaque centre de santé et de services sociaux au Québec. L'Ordre est heureux d'avoir contribué à cette initiative dont l'objectif est de prévenir les grossesses non désirées.

INCORPORATION ET DÉVELOPPEMENT DE SPÉCIALITÉS

L'incorporation des pharmaciens, qui a demandé des efforts échelonnés sur plusieurs années, est actuellement en voie de déblocage. En effet, l'entrée en vigueur du règlement permettant l'incorporation des pharmaciens devrait avoir lieu d'ici à l'automne 2007. L'Ordre compte sur tous les intervenants du milieu pour permettre le dénouement de ce dossier.

Le développement des spécialités a également progressé au cours de l'année. Le groupe de travail en charge du mandat a terminé la rédaction de deux projets de règlements qui ont fait l'objet d'une adoption de principe par le Bureau le 10 janvier dernier. Simultanément, le comité a rédigé un mémoire dont l'objet est d'expliquer la démarche

équivalence de formation et de stage – a été publiée dans la Gazette officielle du mois de mars. Pour nous, la profession doit être ouverte aux diplômés hors Québec tout en assurant des normes d'exercice élevées afin d'assurer la protection du public.

Dans un même ordre d'idées, la question du retour à la pratique a également retenu notre attention. À l'heure actuelle, nous tentons de trouver des solutions qui faciliteront le retour de professionnels ayant quitté la pratique depuis plus de cinq ans, et ce, dans le respect des normes de protection du public.

LE PHARMACIEN, AU CŒUR DES DÉCISIONS

Au cours des dernières années, l'Ordre est devenu un interlocuteur privilégié au sein du milieu de la santé et du système professionnel. Je tiens à remercier tous ceux qui contribuent à la mission de l'Ordre : les administrateurs du comité administratif et du Bureau, les membres des différents comités, le personnel et bien sûr la secrétaire générale, Manon Lambert, dont la conviction n'égale que la passion. Cette année, je tiens particulièrement à saluer Monsieur Pierre Ducharme qui, après près de vingt années de travail à l'Ordre, nous a quittés pour une retraite bien méritée. Monsieur Ducharme a occupé les fonctions de directeur des services professionnels, de secrétaire général et d'adjoint professionnel, et a toujours été très dévoué dans ses fonctions. Il a épaulé de nombreux présidents et est devenu, au fil des ans, un véritable modèle pour tous les pharmaciens. Monsieur Ducharme : merci et bonne continuation!

Sans l'engagement de tous ces gens, sans votre engagement, nous ne pourrions pas faire progresser ces dossiers tout aussi essentiels à la protection du public qu'à l'avancement de la pharmacie. Il va de notre responsabilité de montrer que les pharmaciens sont des professionnels de la santé de premier plan. Et c'est en étant présents au sein des lieux où se prennent les décisions que nous y arrivons jour après jour.

Le président,



Claude Gagnon, pharmacien



suivie par l'Ordre dans ce dossier ; ce mémoire sera transmis au moment opportun à l'Office des professions, en même temps que les projets de modifications réglementaires précités et qu'une demande de modification au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*. L'Ordre a également rencontré d'autres partenaires afin d'échanger avec eux sur ce projet.

ADMISSION À LA PRATIQUE

L'accès à la profession pour les diplômés hors Québec demeure une priorité pour l'Ordre. Des modifications ont été apportées au *Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes*, dont la nouvelle version – qui permettra notamment la reconnaissance d'une

Rapport de la secrétaire générale

CHANGEMENT DE FACTURE DU RAPPORT ANNUEL

Vous aurez certainement noté la nouvelle présentation du rapport annuel. En effet, l'Ordre veut dorénavant que son rapport annuel reflète ses valeurs organisationnelles (excellence, professionnalisme et leadership) et le dynamisme qui le caractérise. De plus, l'Ordre tient davantage à vous présenter les personnes qui l'incarnent et veut démontrer un plus grand souci de transparence. J'espère donc que la nouvelle facture, dont les changements sont plus qu'esthétiques, atteint ces objectifs et saura vous plaire.

RÉALISATION DU PLAN D'ACTION 2006-2007

En plus de la réalisation des activités réglementaires relevant du secrétaire général, l'exercice 2006-2007 a été en grande partie orienté vers la réalisation du plan d'action adopté par le Bureau.

Ainsi, sur les 12 objectifs prioritaires adoptés dans le cadre du plan d'action, cinq ont été totalement atteints, et ce ne sont pas les moindres. L'Ordre, par l'entremise de travaux conduits par le secrétariat général, a contribué de façon importante à l'actualisation du nouveau champ de pratique des pharmaciens, notamment par des discussions intensives avec le Collège des médecins du Québec, avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et avec l'Ordre professionnel des diététistes du Québec. Ces discussions se sont soldées ou se solderont tôt au début du prochain exercice par la prise de positions communes, par la diffusion d'une ordonnance collective sur la contraception hormonale ainsi que par la publication d'un guide de rédaction des règles d'utilisation des médicaments. Au chapitre des objectifs réalisés, notons également l'élaboration d'un plan et d'une politique de communication.

Des sept objectifs partiellement atteints, plusieurs ont une portée de plusieurs années, mais tous ont fait l'objet de mesures en 2006-2007. Par exemple, comme vous le noterez sous la rubrique *Gouvernance et bilan social*, les travaux enclenchés relativement à la gouvernance avancent rapidement et devraient donner des résultats sensibles au cours du prochain exercice.

Sur le plan de la contribution de l'Ordre à la gestion des risques liés à la prestation de soins pharmaceutiques, un autre de ses objectifs prioritaires, un appui a été donné à la campagne « Des soins de santé plus sécuritaires maintenant ! » Le but de cette initiative est d'améliorer la prestation des soins de santé en mettant l'accent sur les patients et sur leur sécurité lorsqu'ils sont sous les soins des professionnels de la santé. La campagne vise à réduire le nombre de blessures et de décès relativement aux événements indésirables, comme les infections et les problèmes reliés aux médicaments, en faisant appel à la collaboration de tous.

Le secrétariat général a également oeuvré pour rehausser l'accessibilité des soins pharmaceutiques dans un contexte de pénurie de pharmaciens, un autre objectif du plan d'action 2006-2007. Ainsi, je participe aux travaux du groupe de planification de la main-d'œuvre en pharmacie, dont une cible prioritaire a été, cette année, de cerner les besoins en ce qui concerne le rôle et la formation des assistants techniques en pharmacie. Ces travaux permettront d'orienter l'Ordre en matière réglementaire et normative. La secrétaire générale adjointe dirige également un groupe de travail devant conduire à la rédaction d'un règlement sur un programme d'externat visant à utiliser de façon optimale la main-d'œuvre étudiante tout en protégeant le public. Par ailleurs, je représente également l'Ordre au sein du comité consultatif de l'étude pancanadienne « Aller de l'avant ». Il s'agit d'une étude des facteurs qui contribuent aux problématiques touchant les ressources humaines en pharmacie au Canada. Cette étude permettra de formuler des recommandations et des solutions grâce auxquelles une main-d'œuvre dynamique en pharmacie pourra se préparer à répondre aux besoins futurs des Canadiens et des Québécois.

LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

À titre de secrétaire générale, j'ai également supervisé les travaux devant conduire l'Ordre à se conformer à la Loi 86 qui vient modifier la structure et le fonctionnement de la Commission d'accès à l'information (CAI) et assujettir les ordres professionnels aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur public*. Les travaux entamés devront permettre à l'Ordre d'être fin prêt pour l'entrée en vigueur de la loi en septembre 2007. Des travaux importants restent à faire, notamment sur les processus et les politiques d'archivage ayant cours dans notre organisation.

RAYONNEMENT ET PARTICIPATION À DES ORGANISMES EXTERNES

Cet exercice aura été riche en occasions de rayonnement et de collaboration avec des organismes externes. Le secrétariat général y a contribué de façon importante. Ainsi, sans faire une liste exhaustive des activités de rayonnement



du secrétariat général, je suis membre, au nom de l'Ordre des pharmaciens, du comité du programme du colloque « Le rendez-vous de la gestion des maladies chroniques : une vision mise en action » qui a eu lieu à Montréal en avril 2007. Je suis également membre du comité scientifique du *Guide Santé*. Le *Guide Santé* propose de l'information pour aider la population à faire face à un problème de santé non urgent et à mieux utiliser les services de santé du Québec. Il s'agit d'une composante du *Portail Québec*. Le secrétariat général, en la personne de son adjoint professionnel, participe également aux divers comités visant à permettre d'implanter un dossier santé électronique au Québec. Finalement, j'ai également

représenté l'Ordre en agissant à titre de rapporteur d'atelier au Forum franco-québécois sur la santé qui a eu lieu à Paris en mars 2007. Ce sommet biennal est le fruit des travaux de l'Observatoire franco-québécois en santé et solidarité. Cette année, le thème du sommet portait sur la *Maîtrise des dépenses de santé ou qualité : faut-il choisir ?*

Toutes ces activités ne représentent qu'une partie des activités du secrétariat général au cours de l'exercice écoulé. Comme celles de chaque unité administrative de l'Ordre, elles ont été rendues possibles grâce à l'appui indéfectible du Bureau et du comité administratif, ainsi que grâce au travail acharné et au dévouement de tout le personnel de la permanence, et plus particulièrement de la secrétaire générale adjointe et de l'adjoint professionnel, qui doivent donc être remerciés chaleureusement ici.

La secrétaire générale,

Manon Lambert, pharmacienne

composition du Bureau 2006-2007

Le Bureau de l'Ordre est composé de 25 membres, soit un président élu au suffrage universel, appuyé de 20 pharmaciennes et pharmaciens élus par leurs pairs et de quatre administrateurs nommés par l'Office des professions. Le mandat du président s'étend sur deux ans,

tandis que celui des administrateurs est de quatre ans. Il n'y a pas de limite au nombre de mandats.

Au 31 mars 2007, un poste d'administrateur était vacant. Nous vous présentons ci-dessous la composition du Bureau 2006-2007 de l'Ordre.



PIERRE-JEAN CYR



HÉLÈNE M. BLANCHETTE



DAVE BULLOCK



JUDITH CHOQUETTE



JEAN-FRANÇOIS GUÉVIN



JEAN-PHILIPPE LAMBERT



SUZIE ROUSSEAU



PASCAL RIOPEL



JEAN PROVOST



DANIELLE LE MAY



JACQUES A. NADEAU



MÉLANIE LANGLOIS



JACQUES GENDRON



FAYEZ GENNAOUI



CLAUDE GAGNON



MONIQUE RICHER



LOUISE DESHAIES



STÉPHANIE MERCIER



ROLAND LAROCHELLE



MARIE-JOSÉE PAPILLON



REYNALD TREMBLAY



MARC PARENT



DENIS ROY



CLÉMENT TREMBLAY

Rapport du Bureau

Le Bureau est redevable envers la société de l'ensemble des fonctions que le *Code des professions* confie aux ordres professionnels. Au cours de l'année, le Bureau a tenu onze séances ordinaires, dont six téléphoniques, et aucune réunion extraordinaire.

Lors de ces réunions, le Bureau a adopté 89 résolutions. Nous vous présentons ci-dessous les décisions les plus importantes, sélectionnées pour rappeler la variété et l'importance des questions sur lesquelles le Bureau est amené à réfléchir tout au long d'une année.

NOMINATIONS

Le Bureau a procédé à la nomination des membres du conseil d'administration du FARPOPQ, il a proposé la nomination de certains pharmaciens au conseil d'administration de la RAMQ, et a procédé à la nomination de certaines personnes à des tables de travail ou à diverses fonctions.

RÈGLEMENTATION ET NORMES

Le Bureau a résolu d'adopter les règlements suivants, lesquels ont été approuvés par le gouvernement et publiés dans la Gazette officielle :

- > *Règlement sur la représentation et sur les élections au Bureau de l'Ordre des pharmaciens du Québec;*
- > *Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes et de la formation aux fins de délivrance d'un permis de pharmacien;*
- > *Règlement modifiant le règlement sur les conditions et modalités de délivrance de permis de l'Ordre des pharmaciens.*

Le Bureau a résolu d'adopter le règlement suivant, lequel a été transmis à l'Office des professions pour examen :

- > *Code de déontologie des pharmaciens.*

Le Bureau a résolu d'adopter les modifications proposées à la *Loi sur la pharmacie* et de les transmettre à l'Office des professions du Québec.

ADMISSION À LA PRATIQUE

Le Bureau a adopté les conclusions du rapport du groupe de travail – cohorte, et a résolu de permettre à la direction de l'admission et du perfectionnement de l'Ordre des pharmaciens du Québec de former un groupe de travail chargé d'étudier la faisabilité de mettre sur pied une formation d'appoint pour les diplômés en pharmacie formés hors Québec.

Le Bureau a résolu d'enrichir la procédure actuelle d'évaluation du cheminement des pharmaciens ou des personnes qui désirent revenir à la pratique après cinq années d'absence; d'ajouter à la démarche d'évaluation le recours à un procédé systématique d'évaluation des compétences; de confier à la direction de l'admission et du perfectionnement et à la direction des services professionnels le mandat conjoint de déterminer le procédé qui doit être utilisé, les répercussions de l'utilisation du procédé sur les ressources de l'Ordre et sur la gestion des risques, et de faire rapport au Bureau à ce sujet.

FINANCES

Le Bureau a approuvé certaines décisions financières, notamment la déduction d'un montant de 180 018 \$ à la réserve pour projets spéciaux afin de l'affecter aux dépenses engagées pour réaliser les dépenses non récurrentes de l'exercice 2006-2007, et a adopté les budgets de l'Ordre.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Bureau a adopté la nouvelle version du *Programme d'accréditation pour les activités de formation continue en pharmacie*.

PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET INSPECTION

Le Bureau a résolu d'adopter les documents suivants en annexe aux rapports d'inspection de l'opération éclair sur les services pharmaceutiques rendus aux personnes âgées demeurant en résidence privée :

- > *L'éthique professionnelle dans les relations commerciales avec les résidences de personnes âgées;*
- > *Encadrement relatif aux commandites en pharmacie communautaire;*
- > *Consentement du patient. >*

Rapport du Bureau

— suite

Le Bureau a résolu de mandater la direction des services professionnels de réviser la norme 90.03 sur l'utilisation du pilulier hebdomadaire.

Le Bureau a confié au secrétariat général et à la direction des services professionnels le mandat de réviser la norme 90.01 portant notamment sur le plan de l'introduction de nouvelles technologies, et a confié à la direction des services professionnels le mandat de revoir la norme d'utilisation du télécopieur en pratique privée (93.01) pour encadrer également l'utilisation des télécopieurs en résidence pour personnes âgées.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le Bureau a résolu d'adopter le plan d'action annuel, de mettre sur pied un comité des communications et d'en nommer les membres, et d'évaluer la faisabilité de mettre en place une direction des communications.

LOI 90

Le Bureau a adopté le principe selon lequel une infirmière peut transmettre verbalement au pharmacien une ordonnance écrite ou verbale d'un médecin, à la condition que des règles applicables aux infirmières et aux pharmaciens soient adoptées par l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec et l'Ordre des pharmaciens du Québec, de façon à assurer la sécurité du patient dans le processus de transmission et la traçabilité de l'ordonnance.

Le Bureau a alloué des budgets afin d'offrir des sessions supplémentaires de formation sur l'anticoagulothérapie.

Le Bureau a résolu de former un groupe de travail dont le mandat sera de proposer au Bureau un processus d'analyse et de réflexion sur le rôle et la formation des assistants techniques en pharmacie devant mener à terme à la détermination d'une voie d'action partagée dans ce dossier.

Le Bureau a adopté la prise de position sur l'activité réservée consistant à ajuster la thérapie médicamenteuse selon une ordonnance.

PRISE DE POSITION OU ADOPTION DE PRINCIPES

Le Bureau a résolu d'inclure dans la page d'accueil de la base de données des médicaments en vente libre (MVL) une mise en garde voulant que la détermination de la qualité et de l'innocuité des produits de santé naturels (PSN) est de la responsabilité de Santé Canada, que les produits de santé naturels ou homéopathiques figurant actuellement dans la base MVL y demeurent inscrits à moins qu'une information soit reçue voulant qu'un produit ou un groupe de produits ne présente pas les critères de qualité requis, et qu'à l'avenir, seuls soient inscrits à la base MVL les produits de santé naturels ou homéopathiques homologués par Santé Canada et disposant d'un numéro NPN ou DIN-HM.

Le Bureau a résolu d'adopter le document intitulé *Énoncé de position sur la promotion de la santé, la prévention des maladies et le dépistage de masse en pharmacie* et d'en assurer la diffusion auprès des membres.

Le Bureau a résolu de définir une norme sur le niveau de soins attendu et sur les besoins d'effectifs en établissement.

Le Bureau a résolu d'adopter l'*Énoncé de position sur la transmission des ordonnances de médicaments par télécopieur*, de le déposer aux fins de discussions au comité mixte OPQ/CMQ en vue de son adoption au Bureau du Collège des médecins.

Le Bureau a confié au responsable du dossier des annexes le mandat de déposer au Bureau un rapport faisant état du besoin, le cas échéant, d'encadrer la vente de certains PSN en pharmacie en annexe I, II ou III, de déterminer, le cas échéant, les PSN dont la vente devrait faire l'objet d'un encadrement et d'en documenter les motifs.

Message des administrateurs nommés

La présence d'administrateurs nommés par l'Office des professions au Bureau des ordres professionnels est ignorée du public en général. De plus, leur rôle est méconnu.

Ces administrateurs, qui ne sont pas de la profession, sont les représentants du public. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, les administrateurs nommés ne sont pas de simples observateurs; ils disposent des mêmes droits et assument les mêmes responsabilités que les autres administrateurs.

Les administrateurs nommés de l'Ordre des pharmaciens du Québec désirent témoigner de l'existence, tant au Bureau qu'à sa permanence, de cette attitude nécessaire à la réalisation de l'objectif premier de tout ordre professionnel : la protection du public.

En effet, les décisions du Bureau et l'action de sa permanence sont résolument centrées sur cet objectif. Notre présence aux réunions du Bureau et la présence de certains d'entre nous au comité administratif, au comité de révision, au comité de l'inspection professionnelle, au comité des communications, au comité d'enquête sur le contrôle de l'utilisation des médicaments et au comité-conseil sur la gouvernance, nous a permis de faire ce constat. Nous tenons plus particulièrement à souligner l'ouverture dont fait preuve l'OPQ en désignant un administrateur nommé au comité d'inspection professionnelle. C'est une pratique unique ou sinon très peu répandue et qui mériterait, à notre point de vue, d'être généralisée à l'ensemble des ordres professionnels.

Enfin, au cours de la dernière année, nous avons été à même de constater que la révision du *Code de déontologie des pharmaciens*, l'opération éclair d'inspection des services dans les résidences pour personnes âgées et la prise de position de l'OPQ concernant les relations médecins-pharmaciens (projet de loi 54) ont donné lieu à des échanges en profondeur. Malgré des points de vue fort différents, représentant les divers milieux de pratique, les administrateurs de l'OPQ n'ont jamais perdu de vue la protection du public et sont parvenus à des positions unanimes.

Avec son plan stratégique 2006-2008, l'OPQ est résolument tourné vers l'avenir.

En terminant, nous tenons à remercier le président de l'Ordre, la secrétaire générale et les membres du Bureau de leur confiance et à les assurer de notre collaboration future dans la réalisation de leur mandat de protection du public.

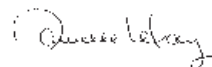
Les administrateurs nommés,



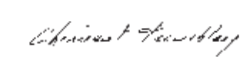
Fayez Gennaoui



Roland Larochelle



Danielle Le May



Clément Tremblay

Rapport du comité administratif

Le comité administratif (CA), composé du président, de trois administrateurs élus occupant respectivement les postes de 1^{er} vice-président, de 2^e vice-président et de trésorier, ainsi que d'un administrateur nommé par l'Office des professions, gère les affaires courantes de l'Ordre. Il exerce à cette fin les pouvoirs que le Bureau lui délègue conformément au *Code des professions*.

Cette loi exige que le comité administratif tienne au moins une séance toutes les six semaines. Le comité administratif a tenu 16 réunions ordinaires, dont quatre téléphoniques. Ces réunions ont également donné lieu à un nombre imposant de résolutions, soit au total 179, dont on trouvera le résumé ci-après, choisies pour leur représentativité relativement aux travaux du comité.

NOMINATIONS

Le comité administratif a procédé à la nomination ou suggéré la nomination de pharmaciens ou de non-pharmaciens pour siéger notamment au *National Advisory Committee*, de l'étude « Aller de l'avant »; au Comité québécois en allaitement et au Conseil québécois d'agrément.

Le comité administratif a résolu de contribuer, à hauteur de 500 \$, à l'octroi du prix J. Antonin Marquis remis par la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal, de contribuer également pour 500 \$ au prix remis par la Faculté de pharmacie de l'Université Laval à un étudiant pour son intérêt soutenu pour les activités universitaires et professionnelles, et a soumis la candidature d'Alain Boisvert au prix du CIQ.

FINANCES

Le comité administratif a confirmé des budgets pour différents projets en lien avec sa mission et ses objectifs, notamment la réalisation du guide de pratique en ligne.

ADMISSION À LA PRATIQUE

Le comité administratif a maintenu ou modifié certaines décisions quant à la reconnaissance d'équivalences de diplômes.

Le comité administratif a mandaté le comité de l'admission à la pratique pour évaluer la pertinence d'émettre des permis temporaires ou restrictifs à des diplômés formés hors Québec dans le cadre de l'adoption de la *Loi modifiant le Code des professions concernant la délivrance des permis*.

Le comité administratif a résolu de procéder à la mise à jour du cadre et des critères d'évaluation des dossiers des candidats qui désirent revenir à la pratique clinique, de recommander au Bureau d'enrichir le processus d'évaluation du dossier des candidats à l'aide d'un procédé systématisé d'évaluation des compétences.

Le comité administratif a résolu d'entériner l'utilisation du document « Cadre pour l'évaluation des demandes d'inscription, de réinscription et de retour à la profession » par les membres du comité d'admission à la pratique, comme outil pour formuler les recommandations de mise à niveau.

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Sur recommandation du comité d'inspection professionnelle le comité administratif de l'Ordre a :

- > imposé à cinq membres de suivre des cours et de faire un stage, et a résolu de limiter leur droit d'exercice jusqu'à la réussite de ces derniers;
- > imposé de suivre des cours et de faire un stage à un membre;
- > imposé à un membre de faire un stage.

RÉGLEMENTATION

Le comité administratif a appuyé le projet de règlement sur la fourniture des médicaments par un établissement à des techniciens ambulanciers, sous réserve de suggérer à l'Office d'ajouter au *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées dans le cadre des services et soins préhospitaliers d'urgence* une disposition permettant à ces personnes de « mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament ».



De gauche à droite :
 Manon Lambert, secrétaire,
 Pierre-Jean Cyr, trésorier,
 Jean-François Guévin, 2^e vice-président,
 Jean Provost, 1^{er} vice-président,
 Claude Gagnon, président,
 Roland Larochelle, administrateur nommé.

PARTENARIATS

Le comité administratif a approuvé l'établissement de partenariats ou de projets conjoints avec divers organismes en lien avec sa mission ou ses objectifs, notamment la publication des brochures du programme de santé cardiovasculaire d'Actimenu.

RESSOURCES HUMAINES

Le comité administratif a résolu d'entériner la procédure de travail à distance pour les inspecteurs conseillers travaillant à la direction des services professionnels.

Le comité administratif a résolu de décerner le certificat de mérite 2006 à Madame Catherine Dubois, responsable de la formation continue.

PRISE DE POSITION

Le comité administratif a pris position sur le choix de classification de certains médicaments.

AUTRE

Le comité administratif a permis que des membres et exceptionnellement des non-membres puissent bénéficier de son service gratuit de soutien pour les personnes souffrant de problèmes d'alcool ou de toxicomanie.

Le comité administratif a appuyé l'addition de certains médicaments à l'annexe F de la *Loi sur les aliments et drogues*.

LOI 90

Le comité administratif a résolu de participer au lancement public du projet sur l'ordonnance collective en contraception hormonale, en collaboration avec le CMQ, l'OIIQ, l'INSPQ et le MSSS.

Le comité administratif a résolu de former un groupe de travail dont le mandat sera de rédiger un document visant notamment à préciser les rôles respectifs du pharmacien et de la diététiste dans le cadre d'une équipe en soutien nutritionnel parentéral.

Le comité administratif a résolu d'appuyer l'étude « *Determining the Value of the Canadian Pharmacist in Primary Health Care* », réalisée par Collen J. Metge, professeur associé à la Faculté de pharmacie de l'Université du Manitoba, pour mesurer la perception de la valeur des soins pharmaceutiques.

gouvernance et bilan social

une année charnière

Dans le cadre de son plan stratégique 2006-2008, l'Ordre s'est donné comme première orientation le mandat de revoir ses politiques et ses processus de gouvernance. Un partage efficient des pouvoirs entre les différentes instances de l'Ordre, la volonté d'élaborer et de bien documenter les politiques et les processus, ainsi que la mise en place de mécanismes de reddition de compte sont au cœur de cette orientation.

Au cours de la dernière année, plusieurs initiatives ont été mises de l'avant. Mentionnons d'abord la tenue d'une réunion du Bureau qui avait pour but d'établir le bilan des pratiques actuelles de l'Ordre en matière de gouvernance. À la suite de cette rencontre, une activité de formation de trois heures sur le sujet a été donnée aux administrateurs et aux gestionnaires de l'Ordre. En cours d'année, un comité-conseil sur la gouvernance a été formé. Ce groupe a tenu quatre réunions jusqu'à maintenant, et le Bureau sera appelé à consacrer toute une journée à l'étude de plusieurs projets en mai 2007.

Avant même de structurer plus formellement les politiques de gouvernance de l'Ordre, les administrateurs ont pu constater des acquis précieux. Tout d'abord, une mission et une vision partagée et ensuite, des orientations stratégiques connues et acceptées.

En matière de pratique de saine gouvernance, mentionnons en outre que tout nouvel administrateur doit prononcer le serment de discrétion, ce qui a été fait cette année encore. Nous croyons fermement que, outre la nécessité de remplir une obligation légale, ce type de pratique permet notamment une prise de conscience de l'importance de la fonction et de la nécessité de l'accomplir avec diligence. À au moins six reprises en cours d'année, des membres du CA ou du Bureau se sont retirés des discussions pour cause de conflit d'intérêts. Ce retrait montre bien le souci de transparence avec lequel les administrateurs de l'Ordre exercent leurs fonctions.

L'indice de présence aux réunions du Bureau a été de 73 %; pour le comité administratif il a atteint 87 %, pour les comités obligatoires, il a été de 94 % et pour les comités facultatifs, de 89 %.

Pour ce qui touche la rétribution des administrateurs et des membres de comités, la politique de l'Ordre prévoit des honoraires de 330 \$ par journée complète de réunion, en plus des frais de déplacement et de subsistance, s'il y a lieu. Rappelons que la politique de rétribution des administrateurs et des membres de comités vise à reconnaître le travail effectué à l'Ordre et le temps consacré à ce travail. En ce sens, elle est essentielle.

En matière de communication, l'Ordre s'est doté en cours d'année d'une politique responsable, dont les principes directeurs mettent l'accent sur la transparence et la proactivité. Il nous semble essentiel, pour bien accomplir notre mandat, d'assurer une saine communication avec les médias et avec nos différents publics.

Au-delà de son mandat premier, l'Ordre a également le souci d'être responsable socialement. Au cours de la dernière année, plusieurs mesures visant notamment la protection de l'environnement ont été mises en place. Soulignons d'abord que les réunions du CA se font maintenant presque « sans papier ». Tous les administrateurs amènent leur ordinateur portable et participent à la réunion en ligne grâce à un site intranet hautement sécurisé. Une seule copie des documents est disponible aux fins d'archivage. Pour leur part, depuis peu, les membres du Bureau ne reçoivent plus les documents par la poste. Tout est maintenant aussi accessible en ligne, dans un

site intranet, ce qui évite le gaspillage de papier. En outre, soulignons que le nouveau guide de pratique des pharmaciens est également disponible en ligne ce qui, en plus de contribuer à la protection de l'environnement, permettra aux membres une consultation aisée, et aux responsables, une mise à jour continue et facilitée.

Les actions entreprises par l'Ordre en matière de respect de l'environnement sont évidemment perfectibles, mais nous sommes heureux des résultats obtenus jusqu'à maintenant. Nous continuerons, au cours des prochains mois et des prochaines années, à proposer des moyens concrets pour répondre à cette préoccupation.

En ce qui concerne le bilan social, soulignons notamment que l'Ordre investit 1 % de sa masse salariale en formation pour ses employés, et qu'un projet pilote de conciliation travail – vie personnelle est en cours auprès des inspecteurs conseillers. Les employés sont au cœur de la réalisation de la mission de l'Ordre. En ce sens, tout est mis en œuvre pour favoriser de saines conditions de travail et le bien-être de chaque membre du personnel dans ses fonctions.

Pour terminer en matière de bilan social, mentionnons également que l'Ordre participe à la campagne annuelle de Centraide en encourageant ses 7 000 membres à contribuer financièrement à cet organisme qui aide les plus démunis de notre société.

La prochaine année s'annonce fort occupée en matière de gouvernance et d'éthique. Le Bureau sera appelé à se positionner notamment sur le Code de conduite et d'éthique des administrateurs, à définir les rôles des membres du Bureau, du CA, du président et de la secrétaire générale, à entériner des politiques d'évaluation du rendement et d'autres pratiques de gouvernance.

En conclusion, chaque mesure prise par l'Ordre en matière d'éthique et de gouvernance constitue un pas vers l'avant dans sa mission de protection du public. L'Ordre entend mettre l'accent sur les mesures en question au cours des prochains mois. Le comité de la gouvernance constituera le principal guide à cet effet. J'aimerais d'ailleurs remercier les membres de ce comité-conseil ainsi que son président, Monsieur Roland Larochelle, qui a déjà fait un travail énorme dans ce dossier.

Le président,



Claude Gagnon, pharmacien

Rapport de la direction des enquêtes et des activités du syndic

Comme l'an dernier, la direction des enquêtes était composée, au cours de l'exercice 2006-2007, du directeur des enquêtes et syndic, de trois syndics adjoints, d'un enquêteur au besoin et de trois secrétaires pour le volet administratif.

Le mandat de la direction consiste, d'une part, à faire enquête à la suite d'une demande ou d'un renseignement voulant qu'un pharmacien ait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur la pharmacie* et ses règlements, notamment le *Code de déontologie des pharmaciens* et, d'autre part, à enquêter sur tout renseignement relatif à l'exercice illégal de la pharmacie.

Au cours de l'exercice 2006-2007, le nombre de demandes d'enquête adressées par le public à la direction se chiffre à 175; quant aux renseignements reçus de divers organismes voulant qu'un pharmacien ait commis une infraction, ils sont au nombre de 32. Parmi tous les nouveaux dossiers, cinq concernaient l'exercice illégal de la pharmacie.

La répartition des motifs des 207 demandes est la suivante :

MOTIF	Nombre	%
Comportement et attitude	64	30,9
Erreur et omission	55	26,6
Indépendance et désintéressement	53	25,6
Publicité	7	3,4
Exercice illégal	5	2,4
Intégrité	3	1,4
Tenue de pharmacie	2	1,0
Étiquetage et dossiers	1	0,5
<i>Code des professions</i> (article 59.2)	1	0,5
<i>Loi sur la pharmacie</i> (article 31)	1	0,5
Autres	15	7,2
TOTAL	207	100

Nous constatons que le nombre des nouvelles demandes d'enquête reçues en cours d'année se

situe dans la moyenne des cinq dernières années : 216 pour 2001-2002; 264 pour 2002-2003; 219 pour 2004-2005 et 231 en 2005-2006; à l'exception de l'année 2003-2004 qui comptait 547 demandes dont près de la moitié, 271, concernaient des dossiers d'intégrité et de publicité.

Au cours de la dernière année, tout comme l'an dernier, ce sont les demandes d'enquête



relatives au comportement et à l'attitude des pharmaciens (64); aux erreurs et aux omissions (55) et à l'indépendance et au désintéressement (53), qui ont prédominé. Elles ont connu globalement une hausse, passant de 152 (65,8 %) l'an dernier à 172 (83,1 %) cette année.

Les dossiers des catégories suivantes ont, pour leur part, sensiblement diminué : les demandes relatives à la publicité des pharmaciens, sept nouvelles demandes (3,4 %) par rapport aux 35 demandes (15,2 %) de l'an dernier; à la tenue de pharmacie, seulement deux demandes (1,0 %) comparativement à huit (3,4 %) l'an dernier et ceux qui concernent l'étiquetage et la tenue de dossier, une demande (0,5 %) comparativement aux quatre (1,7 %) de l'an passé.

Cette année, les demandes qui ont connu une légère baisse sont celles portant sur l'exercice illégal, diminuées de huit (3,4 %) à cinq (2,4 %); celles sur l'intégrité passant de cinq (2,3 %) à trois (1,4 %) et de trois (1,3 %) à une (0,5 %) pour ce qui est de l'article 59.2 du *Code des professions* (actes incompatibles avec la profession). Il y a eu maintien pour l'article 31 de la *Loi sur la pharmacie* (le fait pour un propriétaire de pharmacie de laisser son établissement accessible au public sans qu'il soit sous le contrôle et la surveillance constante d'un pharmacien), soit une seule demande (0,5 %) enregistrée cette année encore.

Enfin, les demandes ayant un autre motif, soient celles qui sont notamment reliées à la toxicomanie, à l'inaptitude à exercer et à l'hygiène, sont demeurées à 15, tout comme l'an dernier, et représentent 7,2 % des demandes reçues cette année.

Nous notons une légère hausse des demandes d'enquête provenant des régions (36,7 % par rapport au 31,2 % de l'an dernier). Les secteurs de Québec, de Montréal, de la Rive-Sud et de Laval regroupent 63,3 % des demandes de cette année.

Au cours de l'année 2006-2007, la direction des enquêtes a procédé à l'étude finale de 249 dossiers, ce qui a donné lieu à de nombreuses démarches auprès des pharmaciens et des non-pharmaciens.

De ces 249 dossiers d'enquête, 118 ont nécessité que des recommandations soient adressées à des pharmaciens; 90 ont été jugés non fondées du fait qu'on n'a pas pu établir une infraction au *Code des professions*, à la *Loi sur la pharmacie* ou ses règlements; 26 dossiers ont conduit le syndic ou les syndics adjoints à porter plainte devant le comité de discipline contre 32 pharmaciens, mais seulement 29 ont déjà été déposés, les trois derniers étant actuellement en rédaction; 14 dossiers ont été transmis au comité d'inspection professionnelle et le dernier a été réglé en conciliation.

Les conclusions de ces enquêtes se répartissent donc comme suit :

CONCLUSION	Nombre	%
Demandes retenues ayant nécessité une conciliation	1	0,4
Demandes retenues et référées au comité d'inspection professionnelle	14	5,6
Demandes retenues avec dépôt de plaintes disciplinaires	26	10,4
Demandes retenues ayant nécessité des recommandations	118	47,4
Demandes non retenues	90	36,2
TOTAL	249	100

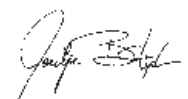
Sept plaignants se sont prévalus de l'article 123.4 du *Code des professions* pour demander l'avis du comité de révision à l'égard de la décision du syndic responsable de leur dossier, de ne pas porter plainte devant le comité de discipline.

Au 31 mars 2007, le nombre de demandes d'enquête à traiter était de 16, alors que celui des dossiers en cours se chiffrait à 276, dont plus de 60 % (167) sont des dossiers d'enquête de l'année 2003-2004, relatifs aux avantages qu'auraient reçus des pharmaciens de différentes sociétés pharmaceutiques. À cet égard, la décision rendue par la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Pharmascience c. Binet*, [2006] 2 R.C.S. 513, au mois d'octobre 2006, a permis de reprendre l'analyse desdits dossiers.

MOTIF	Répartition des demandes à traiter et en cours au 31 mars 2007	
	Nombre	%
Intégrité	171	58,6
Indépendance et désintéressement	44	15,1
Comportement et attitude	26	8,9
Erreur et omission	21	7,2
Étiquetage et dossiers	2	0,7
<i>Code des professions</i> (article 59.2)	2	0,7
Tenue de pharmacie	1	0,3
<i>Loi sur la pharmacie</i> (article 31)	1	0,3
Autres	24	8,2
TOTAL	292	100

Enfin, cette année encore, la direction des enquêtes a reçu plusieurs milliers d'appels concernant des demandes de renseignements relatives aux lois et règlements régissant l'exercice de la pharmacie. Répondre à ces demandes fait partie d'une volonté d'information et de prévention de la direction des enquêtes.

Le directeur et syndic,



Jocelyn Binet, pharmacien

Rapport du comité de discipline

Le comité de discipline a pour mandat d'entendre toute plainte formulée par le syndic, un syndic adjoint ou toute autre personne, concernant un pharmacien pour une infraction commise aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur la pharmacie*, du *Code de déontologie des pharmaciens* ou des règlements adoptés en vertu de cette loi et de ces codes. Formé d'un président, d'un avocat désigné par le gouvernement, et de 13 pharmaciens nommés par le Bureau, le comité de discipline siège en divisions composées de trois membres, soit le président et deux pharmaciens.

PLAINTES

Au cours du dernier exercice financier, le comité de discipline a tenu 42 audiences disciplinaires. Il a été saisi de 29 nouvelles plaintes comprenant 52 chefs d'accusation. Toutes les plaintes en question ont émané du syndic ou de l'un de ses adjoints. Elles ont été déposées en vertu du *Code des professions*, du *Code de déontologie des pharmaciens* ainsi que de la réglementation s'y rapportant.

LES INFRACTIONS REPROCHÉES SONT DE DIVERSES NATURES :

- > consommation, détournement ou substitution de médicaments;
- > confection et utilisation de fausses ordonnances;
- > réclamations illégales, fausses déclarations;
- > négligence dans l'exercice de la profession;
- > omission de parapher des ordonnances ou d'exécuter une ordonnance selon la teneur intégrale;
- > omission de fournir les avis, conseils et explications au patient;
- > inscription de faux renseignements au dossier des patients;
- > vente de médicaments de l'annexe I sans ordonnance, en quantité plus grande que celle autorisée par le prescripteur ou pour un plus grand nombre de renouvellements que ceux qui sont autorisés;
- > vente d'échantillons de médicaments;
- > vente de médicaments qui dérogent aux normes fédérales d'innocuité;
- > refus de transférer un dossier patient;
- > donner lieu de croire qu'il est le propriétaire;

- > partage d'honoraires avec un non-pharmacien;
- > fournir à des personnes autorisées à prescrire des cadeaux, des ristournes, des bonis ou d'autres gratifications;
- > défaut de se comporter avec courtoisie, respect et intégrité dans ses rapports avec d'autres pharmaciens;
- > communication avec un plaignant sans permission écrite et préalable du syndic;
- > entrave au travail du syndic ou du syndic adjoint.

DÉCISIONS ET SANCTIONS

Au cours du dernier exercice, le comité de discipline a rendu 40 décisions disciplinaires soit :

- > 37 décisions concernant un verdict ou une sanction;
- > 3 décisions concernant des requêtes.

LE COMITÉ A AUSSI IMPOSÉ PLUSIEURS SANCTIONS :

Radiation provisoire	1
Radiation temporaire	20
Amende	29
Réprimande	3
Plainte rejetée	1

* PLUSIEURS PHARMACIENS ONT FAIT L'OBJET DE PLUS D'UNE SANCTION.

À la fin de l'exercice financier, 38 causes étaient en cours devant les instances suivantes : 35 devant le comité de discipline, trois devant le Tribunal des professions.

RÉCUPÉRATION DES AMENDES DISCIPLINAIRES ET DES FRAIS

Durant l'exercice, l'Ordre a fait homologuer à la Cour de Québec une requête afin de récupérer les amendes disciplinaires et les frais imposés par le comité de discipline. Suivant cette requête, une saisie sur le salaire de l'intimé a été pratiquée.

La secrétaire du comité,



Geneviève Richard

Rapport du comité de révision des plaintes

Le comité de révision des plaintes donne un avis relativement à la décision du syndic ou du syndic adjoint de conclure qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le comité de discipline, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête.

Au cours de l'exercice 2006-2007, il y a eu sept demandes de révision. Dans quatre cas, le comité a entériné la décision du syndic; trois dossiers sont présentement en cours.

Tous les dossiers ont été traités dans les délais prescrits par la réglementation.

Le président du comité,



Jean Provost

Rapport du conseil d'arbitrage des comptes

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat d'appliquer la procédure d'arbitrage des comptes conformément au *Règlement sur la conciliation et l'arbitrage des comptes de l'Ordre des pharmaciens du Québec*.

Au cours de l'exercice 2006-2007, aucune demande d'arbitrage n'a été reçue par le comité.

Le président du conseil,



Jean Provost

Rapport du comité d'enquête sur le contrôle de l'utilisation des médicaments

ACTIVITÉS DU PROGRAMME ALERTE

En 1985, l'Ordre a mis en place le programme *Alerte*, visant à aider les patients aux prises avec des problèmes de surconsommation de médicaments et à dépister les fraudes et les irrégularités relatives aux ordonnances ou à l'achat de médicaments, programme qu'il fait fonctionner depuis. Les objectifs du programme n'ont pas changé depuis sa création, mais le processus de transmission des alertes a évolué.

Au cours de l'année écoulée, 1604 alertes ont été lancées aux pharmaciens. Parmi les principaux motifs ayant mené à la transmission d'une alerte, on retrouve les fausses ordonnances (454), l'abus de médicaments (179), la falsification d'ordonnances (157) et la signature d'un formulaire d'engagement volontaire (730). Les pharmaciens ont également reçu 24 alertes de fin de contrôle, c'est-à-dire des patients devant être retirés de la liste des alertes.

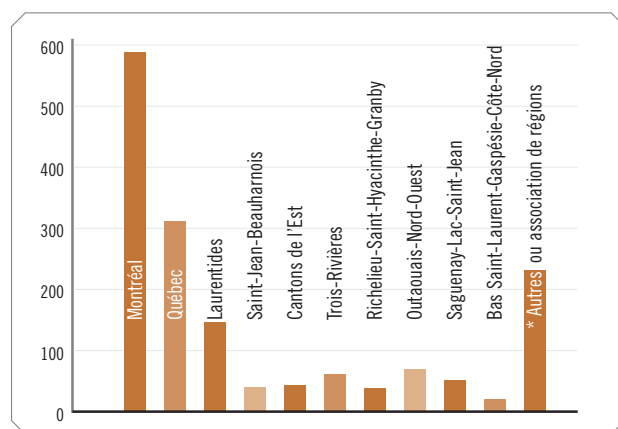
Il y a eu moins d'alerte d'abus cette année, mais davantage de formulaires d'engagement volontaire signés. Les patients qui souffrent de problèmes d'abus participent donc plus volontairement au programme, ce qui est un excellent signe.

Les tableaux 1 et 2 présentent les activités de ce programme auquel est affectée une employée à temps complet à l'Ordre.

TABLEAU 1

Nombre d'alertes transmises aux pharmaciens par région administrative

2006 - 2007



* UNE ALERTE PEUT ÊTRE TRANSMISE DANS PLUS D'UNE RÉGION À LA FOIS.

TABLEAU 2

Catégories de médicaments les plus signalés dans les alertes

NARCOTIQUES	443
Substances dont on a le plus abusé :	
Hydromorphone	: 194
Oxycodone et acétaminophène	: 62
Mépidine	: 32
OxyContin	: 81
Suvedol	: 35
ANXIOLYTIQUES, SÉDATIFS & HYPNOTIQUES	332
Les substances dont on a le plus abusé :	
Lorazépam	: 77
Clonazépam	: 45
Alprazolam	: 23
Oxazépam	: 10
DROGUES CONTRÔLÉES	220
Les substances dont on a le plus abusé :	
AAS / caféine / butalbital	: 20
Méthylphénidate	: 40
PSYCHOTROPES	210
TOUS LES MÉDICAMENTS	259
AUTRES CLASSES DE MÉDICAMENTS	121
ASSOCIATION DE CLASSES DE MÉDICAMENTS	425

TABLEAU 3

Ventilation de la catégorie « Association de classes de médicaments »

Anxiolytiques, sédatifs & hypnotiques, narcotiques	66
Narcotiques, drogues contrôlées	44
Anxiolytiques, sédatifs & hypnotiques, narcotiques, drogues contrôlées, psychotropes	134
Anxiolytiques, sédatifs & hypnotiques, narcotiques, drogues contrôlées	30
Anxiolytiques, sédatifs & hypnotiques, psychotropes	32

Encore cette année, le programme *Alerte* s'est révélé fort utile autant pour les professionnels de la santé que pour les patients souffrant de dépendance. L'Ordre peut en être très fier.

Le président du comité,

Jean Provost, pharmacien

Rapport de la direction de l'admission et du perfectionnement

Au cours de l'année 2006-2007, la direction de l'admission et du perfectionnement a été orientée plus que jamais auparavant vers les activités liées à l'admission à la pratique de la pharmacie et aux demandes de retour à l'exercice clinique, ainsi qu'aux projets de formation continue des membres.

Cette année a marqué la fin des travaux visant la modification du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes aux fins de la délivrance d'un permis de pharmacien* et du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des pharmaciens du Québec*. Ces modifications réglementaires ont permis notamment l'inclusion de notions sur l'équivalence de la formation et des stages.

Par ailleurs, la direction a présenté aux administrateurs du Bureau de l'Ordre le rapport du groupe de travail – cohorte intitulé *Formation d'appoint pour les diplômés en pharmacie formés hors du Québec*. Ce rapport dresse le bilan de la situation de l'accès à la profession pour les diplômés formés hors Québec. Il présente les résultats de l'analyse portant sur la pertinence d'élaborer un programme de formation d'appoint en pharmacie. Un second groupe de travail a été créé en cours d'année afin d'évaluer la faisabilité de la mise sur pied d'une formation d'appoint.

En plus de ces travaux, la direction a poursuivi la mise en place de principes transparents de bonnes pratiques en matière d'admission à la pratique. Échelonné sur deux ans, ce projet vise notamment la révision des procédures et la création de nouveaux outils permettant une analyse précise et objective des demandes d'équivalence soumises par les diplômés formés hors Québec. En outre, la direction a continué d'assurer la gestion quotidienne du *Programme de stages* de l'Ordre ainsi que sa procédure de correction accélérée des rapports de stage d'internat, qui réduit au minimum la période nécessaire à l'obtention du permis d'exercice des nouveaux diplômés.

Au cours de l'exercice, la direction a traité 26 demandes provenant de pharmaciens souhaitant

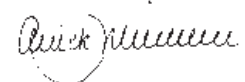
reprendre la pratique clinique de la profession. En appliquant le *Règlement sur les cours et les stages de perfectionnement de l'Ordre des pharmaciens du Québec*, la direction assume la responsabilité de l'accompagnement des membres désirent volontairement revenir à la pratique après s'être abstenus d'exercer auprès du public pendant cinq années ou plus.

Ayant également pour mission l'autonomisation des pharmaciens relativement à leur formation continue tout au long de leur vie professionnelle, la direction a procédé à la mise à jour du *Programme d'accréditation pour les activités de formation continue en pharmacie*. Son entrée en vigueur en avril 2007 marquera le début de l'application de nouveaux critères pour l'accréditation de la formation pharmaceutique continue au Québec. En plus, la direction continue de soutenir les pharmaciens éprouvant certaines difficultés de compétence, en collaboration avec la direction des services professionnels. Grâce à ce programme de formation individualisée, nous pouvons mieux répondre aux besoins individuels des membres.

En raison de l'évolution de la pratique pharmaceutique et des besoins importants exprimés par les pharmaciens, la formation continue a occupé une forte proportion du temps de l'équipe de la direction. Des formations sur des sujets variés comme l'anticoagulothérapie en milieu ambulatoire et l'abandon du tabac ont été offertes aux membres. Étant donné l'intérêt manifesté, la direction prévoit offrir des sessions supplémentaires sur la méthadone et l'anticoagulothérapie au cours de l'année 2007. De plus, de nouveaux projets de formation sont à l'étude à l'heure actuelle.

Tout ce travail réalisé par la direction de l'admission et du perfectionnement a été rendu possible grâce à l'engagement et au dévouement des membres de comités qui collaborent avec la direction, et du personnel de l'Ordre. Je tiens à les en remercier.

La directrice,



Anick Minville, pharmacienne

Admission à la pratique : quelques statistiques

Au total, 239 rapports de stage d'internat ont été corrigés. La qualité et la rigueur du travail des étudiants méritent d'être soulignées, 5 % d'entre eux ayant obtenu des résultats qualifiés « d'exceptionnels » et 27 % des résultats « supérieurs ». Au cours de l'année 2006-2007, 288 permis ont été délivrés.

TABLEAU 1

Résultats de la correction des rapports de stage internat

Qualificatifs de l'échelle de notation	Nombre de rapports	Résultats (%)
Exceptionnel : niveau de compétence nettement au-delà des attentes	12	5
Supérieur : niveau dépasse les attentes habituelles	64	27
Attendu : niveau conforme aux attentes	130	54
Limite : niveau au-dessous des attentes	33	14
Insuffisant : rendement nettement inadéquat	0	
TOTAL	239	100

* 7 COMPLÉMENTS DE RAPPORT EXIGÉS

Au terme du présent exercice, le fichier de la population étudiante contenait 1 192 dossiers actifs.

TABLEAU 2

Répartition des étudiants par niveau scolaire

Année scolaire	Nombre d'étudiants
1	321
2	329
3	298
4	244
TOTAL	1 192

Parmi ceux-ci, 1 034 étudiants se sont inscrits à un stage. Nous avons délivré 317 cartes d'immatriculation.

Au total, 79 demandes d'équivalence de diplômes provenant de pharmaciens originaires de l'extérieur du Québec, dont trois provenant du Canada, ont aussi été traitées. Les recommandations formulées par le Comité administratif pour tous les dossiers varient de 3 à 92 crédits et la réussite de certains stages prévus au Programme de stages de l'Ordre. L'Ordre ne donne pas d'équivalence de diplôme pour des candidats dont la formation a été acquise au Québec. Seuls les diplômés des programmes de pharmacie de l'Université de Montréal et de l'Université Laval peuvent obtenir un permis d'exercice.

TABLEAU 3

Lieu d'obtention du diplôme en pharmacie des demandeurs d'équivalence de diplômes

Lieu du diplôme (pays)	Nombre de demandes	Année d'obtention du diplôme en pharmacie
Algérie	17	1986, 1988, 1989, 1990, 1991, 1992, 1993, 1996, 1997, 1998, 2002, 2003, 2004, 2005
Argentine	2	1990, 1994
Belgique	2	2000, 2003
Brésil	1	2006
Burkina Faso	1	2003
Canada	3	2002, 2003, 2006
Colombie	1	1995
Côte d'Ivoire	1	1997
Égypte	4	1992, 1996, 1998, 2000
Équateur	1	1994
États-Unis	1	2004
France	9	1986, 1988, 1994, 1995, 1999, 2003, 2005
Guatemala	1	1997
Haïti	4	1986, 1991, 1992, 1994

FORMATION CONTINUE

Le *Règlement sur les activités de formation obligatoire des pharmaciens pour la prescription des médicaments permettant une contraception orale d'urgence (COU)* est en vigueur depuis le 20 septembre 2001. Actuellement, près de 6 350 attestations ont été émises

et 630 personnes se sont prévaluées de l'exemption de suivre et de réussir la formation leur permettant de prescrire la COU. Une limitation du permis d'exercice pour cet acte a été imposée à 90 pharmaciens ne s'étant pas conformés au règlement précité.

De plus, la direction est responsable de la gestion du *Programme d'accréditation pour les activités de formation continue en pharmacie*. Au 31 mars 2007, 444 activités de formation continue avaient été accréditées dont 122 activités ponctuelles, 212 activités récurrentes et 71 activités d'autoformation. Environ 63 000 saisies de données ont été réalisées pour produire les attestations individuelles de formation continue des pharmaciens. Le nombre moyen d'unités de formation continue accordées aux participants se situe à 27,8, soit environ 22,4 heures par participant.

Depuis avril 2006, 24 séances de formation sur l'anticoagulothérapie en milieu ambulatoire ont été offertes aux pharmaciens. Huit cent cinquante-sept pharmaciens ont participé aux différentes séances. Depuis le début du projet à l'automne 2005, 1 754 pharmaciens ont été formés, ce qui représente 25 % des membres inscrits au tableau de l'Ordre. D'autres sessions de formation sont aussi prévues en 2007 pour répondre aux besoins exprimés.

L'Ordre a poursuivi ses efforts dans la lutte contre le tabagisme en offrant des séances de formation en abandon du tabac, en collaboration avec l'Institut national de santé publique du Québec. Deux cent cinq pharmaciens ont assisté aux séances de formation. Un manuel d'auto-apprentissage sera distribué aux membres au cours de l'année 2007.

Lieu du diplôme (pays)	Nombre de demandes	Année d'obtention du diplôme en pharmacie
Inde	3	1997, 1999, 2000
Jamaïque	1	1996
Liban	5	1995, 1997, 1998, 2001
Libye	1	1993
Maroc	3	1993, 1999, 2000
Norvège	1	1990
Palestine	1	2004
Pérou	1	1989
Roumanie	5	1994, 1995, 1996, 1998, 2001
Russie	2	1998, 1999
Sénégal	2	1993, 2000
Syrie	2	1990, 1991
Tunisie	3	1985, 2002, 2003
Ukraine	1	1999

statistiques sur l'effectif professionnel

DONNÉES OFFICIELLES AU 31 MARS 2007

Le nombre de pharmaciens au Québec est en constante progression, mais cette croissance demeure insuffisante pour faire face à la pénurie de professionnels. En effet, les pharmaciens demeurent parmi les professionnels de la santé les plus recherchés. On remarque d'ailleurs que le nombre de pharmaciens suppléants a augmenté de 7,6 %, passant de 145 l'an dernier, à 157 cette année.

Le tableau 1 présente l'effectif au 31 mars de chaque année depuis 2003. Comme vous pouvez le remarquer, la variation est positive en 2007, mais moins élevée que les deux années précédentes.

Le tableau 2 explique la variation du nombre de membres depuis l'année dernière.

Les tableaux suivants présentent l'effectif en fonction de la répartition géographique, des milieux de pratique et de l'âge, ainsi que la répartition des pharmacies en pratique privée du Québec.

TABLEAU 1

Effectif des membres au 31 mars

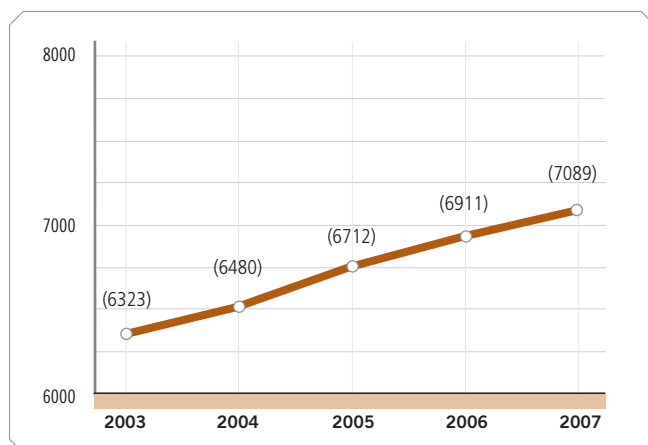


TABLEAU 2

Statistiques relatives à l'effectif

	Femmes	Hommes	Total
Nouveaux permis	218	70	288
Inscriptions	81	11	92
Démissions	119	51	170
Retraits pour non-paiement	8	7	15
Décès	2	5	7
Radiation	1	6	7
Permis temporaires	0	0	0
Permis restrictifs	0	2	2
Succession	1	4	5
TOTAL	430	156	586

TABLEAU 3

Répartition géographique des pharmaciens

Région électorale	Nombre	% de l'effectif total
Région 1 : Montréal	2835	39,9
Région 2 : Québec	1459	20,6
Région 3 : Trois-Rivières	390	5,5
Région 4 : Cantons-de-l'Est	231	3,3
Région 5 : Outaouais / Nord-ouest	303	4,3
Région 6 : Saguenay / Lac-Saint-Jean	260	3,7

Région électorale	Nombre	% de l'effectif total
Région 7 : Bas Saint-Laurent / Gaspésie / Côte-Nord	263	3,7
Région 8 : Richelieu / Saint-Hyacinthe / Granby	283	4
Région 9 : Saint-Jean / Beauharnois	294	4,1
Région 10 : Laurentides / Terrebonne / Joliette	673	9,5
Hors Québec	98	1,4
TOTAL	7089	100

TABLEAU 4

Répartition des sexes par milieu de pratique

Statut	Femmes	%	Hommes	%	Total
Salariés (officines)	2257	69,9	969	30,1	3226
Propriétaires	696	41,4	984	58,6	1680
Salariés (établissements publics)	940	75,3	309	24,5	1249
Pharmaciens suppléants	62	39,5	95	60,5	157
Autres	465	59,9	312	40,1	777
TOTAL	4420	62,4	2669	37,6	7089

TABLEAU 5

Ventilation de la catégorie «Autres»

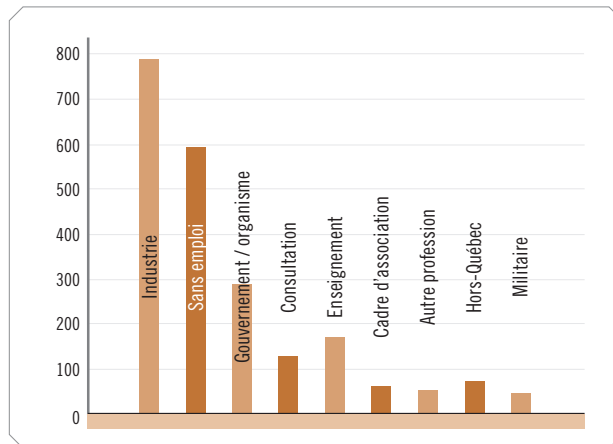


TABLEAU 6

Âge moyen de l'effectif, par sexe et milieu de pratique

Statut	Femmes	Hommes	Ensemble
Salariés (officines)	38,0	47,4	40,9
Propriétaires	43,4	47,3	45,7
Salariés (établissements publics)	39,8	49,8	42,4
Pharmaciens suppléants	41,3	54,7	49,4
Autres	43,5	51,4	48,5

TABLEAU 7

Effectif par milieu de pratique

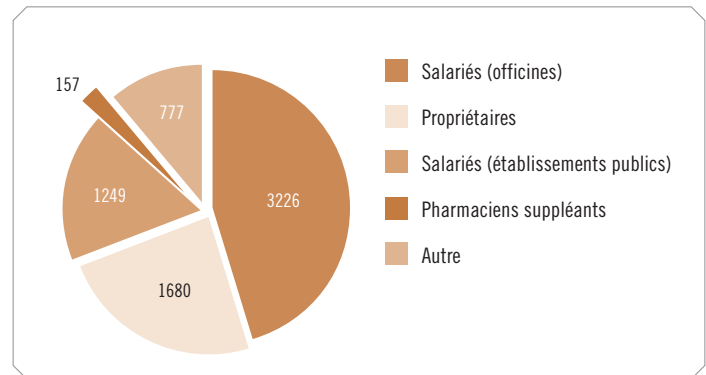


TABLEAU 8

Répartition géographique des pharmacies communautaires

Région électorale	Nombre	% de l'effectif total
Région 1 : Montréal	592	36,2
Région 2 : Québec	309	18,9
Région 3 : Trois-Rivières	98	6
Région 4 : Cantons-de-l'Est	48	2,9
Région 5 : Outaouais / Nord-ouest	99	6
Région 6 : Saguenay / Lac-Saint-Jean	75	4,6
Région 7 : Bas Saint-Laurent / Gaspésie / Côte-Nord	73	4,5
Région 8 : Richelieu / Saint-Hyacinthe / Granby	78	4,8
Région 9 : Saint-Jean / Beauharnois	85	5,2
Région 10 : Laurentides / Terrebonne / Joliette	179	10,9
TOTAL	1636	100

Pour terminer, soulignons que la cotisation des membres de l'Ordre s'élève à 668 \$ en 2007. Pour ceux qui exerçaient depuis plus de 50 ans au 31 mars 1995, la cotisation et les frais d'assurance responsabilité professionnelle sont entièrement acquittés par l'Ordre.

Rapport du comité de l'admission à la pratique

Le comité de l'admission à la pratique a pour mandat d'encadrer le fonctionnement du *Programme de stages* de l'Ordre, d'étudier les demandes d'équivalence de diplômes et de recommander au Bureau de l'Ordre la délivrance des permis d'exercice. De plus, le comité conseille le Bureau sur toute question relative aux normes d'admission à la pratique.

En 2006-2007, le comité a tenu huit réunions qui ont donné lieu à de nombreuses recommandations visant la poursuite des objectifs déterminés par le Bureau. Des dossiers tels que l'évaluation des demandes d'équivalence des diplômés formés hors Québec, les équivalences de stage, l'évaluation des demandes de retour à l'exercice et les réinscriptions ainsi que les projets de modifications réglementaires ont notamment fait l'objet des travaux et des discussions du comité.

Le comité a commencé ses travaux sur les principes et bonnes pratiques en admission tel qu'elles sont préconisées par le *Rapport de l'Équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger* et par le Conseil interprofessionnel du Québec. De nouveaux outils de travail sont en cours d'élaboration. De plus, le comité a commencé sa réflexion sur l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant le Code des professions concernant la délivrance de permis*. Des recommandations seront transmises aux administrateurs du Bureau et à l'Office des professions sur la délivrance de permis sur permis, de permis spéciaux et de permis restrictifs temporaires.

La présidente du comité,



Hélène M. Blanchette, pharmacienne

Rapport du comité de la formation des pharmaciens

Le comité de la formation des pharmaciens a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des pharmaciens.

En 2006-2007, le comité a tenu une réunion constituant l'aboutissement de plusieurs mois de travaux et de réflexion visant la poursuite des objectifs identifiés par le Bureau. Ces travaux sont liés à l'adoption des textes de modification du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes aux fins de la délivrance d'un permis de pharmacien* et du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des pharmaciens du Québec*. L'évolution du programme de doctorat professionnel en pharmacie a également fait l'objet de discussions. Des dossiers tels que l'élaboration d'une formation d'appoint répondant aux besoins des diplômés formés hors Québec, la création d'un programme d'externat et les spécialités en pharmacie représentent des priorités de travail pour l'année à venir.

La présidente du comité,



Hélène M. Blanchette, pharmacienne

Rapport de la direction des services professionnels

L'exercice 2006-2007 s'est révélé riche en réalisations pour la direction des services professionnels. Son équipe composée de la directrice, de cinq inspecteurs conseillers et de trois assistantes a notamment permis la concrétisation de deux grands projets.

PROGRAMME D'INSPECTION PROFESSIONNELLE OPÉRATION ÉCLAIR

L'opération éclair, bien qu'elle ait ciblé particulièrement 98 pharmacies, a engagé d'une façon ou d'une autre tous les pharmaciens du Québec. Dans ce contexte, la direction évaluait pour la première fois les aspects du *Code de déontologie des pharmaciens* reliés à la déontologie professionnelle et à l'éthique des affaires. L'opération s'est échelonnée sur une période de 18 mois, soit de juin 2005 à



février 2007, durant laquelle la totalité des effectifs de la direction a été majoritairement affectée à cette opération.

Les défis de l'opération éclair ont été nombreux. Les inspecteurs conseillers ont élaboré un nouveau type d'inspection, ce qui a nécessité des ajustements fréquents. Le personnel de la direction et les membres du comité d'inspection professionnelle ont souvent eu à cheminer hors des sentiers battus. Les documents produits (qu'on peut trouver sur le site web de l'Ordre sous la rubrique *Bulletins d'informations professionnelles n° 158 – février 2007*) et le calendrier d'actions qui en découlent témoignent de la proactivité de l'Ordre, et les retombées du projet ne peuvent qu'être favorables pour le public et pour la profession.

GUIDE DE PRATIQUE EN LIGNE

La direction a également travaillé sur son *Guide des soins et services pharmaceutiques* qui a été lancé en mai. Élaboré et présenté en format Web, ce guide peut être consulté rapidement, sans compter qu'il peut être mis à jour facilement, ce qui constitue un avantage non négligeable. En plus de cette innovation technologique, ce guide d'exercice est aussi avant-gardiste à bien des égards. Il offre tout d'abord une description pratique de chacun des sept rôles encadrant l'exercice de la profession, il fournit des outils de même que des liens et des références simples, clairs et faciles à consulter de même qu'une description de l'environnement juridique et du contexte organisationnel nécessaires à l'exercice des sept rôles.

Ce guide n'en est qu'à la première phase de son élaboration. Il reste encore du travail à faire afin de fournir l'encadrement nécessaire à l'application pratique des rôles de façon à en faciliter l'intégration dans la pratique quotidienne des pharmaciens.

UN REGARD TOURNÉ VERS L'AVENIR

L'avènement de la Loi 90 et plus particulièrement l'article 22 de cette loi, a amené notre profession à un tournant majeur de son évolution. L'initiation, l'ajustement et la surveillance du traitement font désormais partie des responsabilités professionnelles des pharmaciens.

L'inspection professionnelle doit s'ajuster à ces nouvelles réalités et c'est ainsi que la direction des services professionnels amorcera en 2007-2008 un vaste exercice de révision en profondeur de ses façons de faire et de ses processus d'inspection, le tout, en accord avec le plan d'action stratégique de l'Ordre.

La directrice,

Danielle Fagnan, pharmacienne

Rapport du comité d'inspection professionnelle

Défini aux articles 109 à 115 du *Code des professions*, le mandat du comité d'inspection professionnelle comporte deux volets : d'une part, la surveillance de l'exercice de la profession et, d'autre part, la réalisation d'enquêtes particulières sur la compétence de certains membres, lorsque c'est nécessaire.

Le comité d'inspection professionnelle s'est réuni dix fois au cours de l'année 2006-2007. Six de ces réunions ont été consacrées majoritairement à la réalisation de l'opération éclair sur les services pharmaceutiques offerts en résidence pour personnes âgées.

Dans le cadre du programme opération éclair, le comité d'inspection professionnelle a procédé à l'envoi de 1632 questionnaires de pré-inspection, soit le total des pharmacies en pratique privée du Québec. Par la suite, 98 pharmacies ont été sélectionnées pour une inspection selon des critères établis par le comité.

Le comité d'inspection a établi des critères de validation des dossiers d'inspection qui ont permis de sélectionner ceux pour lesquels il souhaitait une analyse approfondie. Le comité d'inspection a ainsi procédé à l'analyse de 41 dossiers d'inspection sur 98, soit 42 % de tous les dossiers d'inspection. Le tableau I présente la synthèse des décisions du comité relativement à l'opération éclair.

Dans le cadre de l'opération éclair, le comité d'inspection professionnelle s'est également penché sur des problématiques touchant l'ensemble des pharmaciens exerçant en pratique privée. Ces problématiques étaient autant reliées aux pratiques professionnelles qu'à la dimension commerciale. C'est ainsi que le comité a recommandé au Bureau de l'Ordre l'adoption des documents suivants :

- > *Encadrement relatif aux commandites en pharmacie communautaire*. Le comité a clarifié la notion de commandites pour les pharmaciens.
- > *Utilisation du télécopieur en résidence pour personnes âgées*. Ce document constitue un bel exemple d'une problématique reliée à la pratique professionnelle qui va nécessiter une action rapide et conjointe de l'Ordre des pharmaciens et du Collège des médecins.

TABLEAU 1

Décisions du comité d'inspection professionnelle sur un total de 98 pharmacies inspectées

Décisions du CIP	Nombre de Pharmacies	Problématiques
Dossiers fermés	59	Recommandations seulement
Suivi de 30 ou 60 jours	23	Cartes alvéolées payées par une compagnie pharmaceutique Ententes non conformes Destruction non sécuritaire des médicaments Réutilisation de médicaments
Suivi de 30 jours et informer le syndic (C.P. art. 112, par. 5)	10	Vente de médicaments en grande quantité avec ou sans ordonnance Paiement d'un loyer sans local et sans services Montant de loyer questionnable Rémunération du personnel en RPA Dépanneurs (loyer très élevé)
Informer le syndic (C.P. art. 112, par. 5)	6	Dossiers problématiques dans leur ensemble

- > *Vente de médicaments aux résidences privées pour personnes âgées.* Ce document a permis d'illustrer une problématique bien réelle qui va nécessiter des actions politiques au sein du Bureau de l'Ordre des pharmaciens du Québec.
- > *Consentement du patient.* Les pharmaciens détiennent maintenant deux formulaires de consentement, soit un pour le transfert des dossiers pharmaceutiques et un autre pour la divulgation des renseignements à un tiers.
- > *L'éthique professionnelle dans les relations commerciales dans le cadre des services pharmaceutiques rendus aux personnes âgées demeurant en résidence privée.* Ce document comporte entre autres des recommandations en ce qui concerne les cadeaux offerts aux résidents et au personnel des résidences privées de personnes âgées, les rabais sur les médicaments, les équipements ou matériels fournis gratuitement aux résidences et les relations commerciales avec les fabricants de médicaments.

Le comité a également recommandé au Bureau de l'Ordre l'adoption d'un plan d'action découlant de l'opération éclair. Cette cascade d'actions comprenant une phase d'information, de sensibilisation, d'intégration de même qu'une phase de mesure d'impact devrait se prolonger jusqu'au premiers tiers de l'année 2009.

Le comité d'inspection professionnelle a également travaillé à l'élaboration d'un processus de gestion des dossiers présentant un problème de pénurie en établissement de santé. Cette démarche systématique par paliers d'intervention permettra d'assurer que les interventions de l'Ordre tant sur le terrain par le comité d'inspection professionnelle que sur le plan politique par les membres du comité administratif aient le maximum d'efficacité afin de garantir la qualité et la sécurité des services pharmaceutiques rendus à la population.

ENQUÊTE PARTICULIÈRE SUR LA COMPÉTENCE

En 2006-2007, un total de sept enquêtes particulières sur la compétence ont été menées pour lesquelles le comité d'inspection professionnelle a recommandé des cours de perfectionnement et des stages. Le comité a également recommandé la limitation du droit d'exercice durant la période des cours et stages de perfectionnement dans cinq cas d'enquête sur sept. Dans tous les cas, le Bureau de l'Ordre a entériné les recommandations du comité d'inspection professionnelle.

VISION DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Avec la réalisation de l'opération éclair, le comité d'inspection professionnelle a été confronté à des réalités pour lesquelles il a dû prendre position dans un souci de protection du public et d'amélioration de l'exercice professionnel. Avec les nouveaux enjeux de la pratique professionnelle, le comité est conscient que le volet d'amélioration de l'exercice professionnel est appelé à prendre plus d'importance qu'auparavant. À cette fin, le comité veut s'engager de façon proactive en accentuant l'aspect prévention de son mandat. La révision de certains règlements et l'actualisation des normes professionnelles de même que la publication et la diffusion du nouveau guide des soins et services pharmaceutiques font partie de cette proactivité dont le comité désire animer ses actions présentes et futures.

Dès lors, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que le comité s'engage dans ce vaste exercice de révision en profondeur des processus d'inspection qui constituera le cœur du programme d'inspection professionnelle 2007-2008.

La présidente du comité,



Angéline Lamarche

Rapport du fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec (FARPOPQ)

Depuis sa création, le 7 septembre 2000, le Fonds remplace le fonds en fiducie que gérait l'Ordre des pharmaciens du Québec depuis 1987. Le Fonds est alors devenu un assureur au sens de la *Loi sur les assurances*, couvrant les réclamations en cas de faute professionnelle, et ce, tout en garantissant la confidentialité des renseignements divulgués.

MISSION ET ADMINISTRATION

Le Fonds a pour seule et unique mission d'assurer la couverture d'assurance responsabilité professionnelle liée à l'exercice de la profession de pharmacien sur le territoire du Québec. Tous les membres de l'Ordre doivent adhérer obligatoirement au régime qui couvre tous les actes posés conformément aux exigences de la *Loi sur la pharmacie du Québec* (L.R.Q., chapitre P-10). Les pharmaciennes et les pharmaciens qui ne sont plus membres de l'Ordre sont couverts pour toute faute professionnelle commise dans les cinq années précédant leur retrait du tableau de l'Ordre.

Le *Code des professions* et la *Loi sur les assurances* imposent au Fonds une série d'exigences très précises à l'égard de l'encadrement des différentes tâches devant être obligatoirement assumées par le Bureau de l'Ordre et le conseil du Fonds. Ainsi, le Bureau nomme les administrateurs et le vérificateur, et fixe la cotisation au Fonds. Le conseil du Fonds assure la gestion de l'assureur.

ACTIVITÉS DU CONSEIL

Au cours de l'année 2006, le conseil a tenu cinq réunions. Quant au comité de vérification, il s'est réuni à quatre reprises, le comité de régie d'entreprise et de ressources humaines, à trois reprises et le comité de déontologie, une fois.

Les dossiers priorisés par le conseil ont porté sur la solvabilité du Fonds ainsi que sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer un meilleur service aux membres. De plus, le conseil a entériné le principe de la révision de la politique de placement et de la revue du

marché des gestionnaires de fonds. Un comité *ad hoc* poursuivra cet exercice en 2007.

Le conseil a suivi de près la transition du mode de fonctionnement administratif par voie de fournisseurs externes vers la mise en place d'une structure opérationnelle permanente. C'est ainsi qu'à la suite de l'embauche d'un directeur général à l'automne 2005, et à la fin des mandats des gestionnaires opérationnels externes, le Fonds a poursuivi la mise en place de la permanence par l'embauche d'un directeur administratif, d'un directeur des réclamations ainsi que d'un adjoint au service à la clientèle.

L'arrivée de ces nouvelles ressources, qui s'est réalisée à l'automne 2006, permettra d'améliorer la qualité des services offerts et de soutenir de façon plus ciblée les communications auprès des membres.

Le conseil remercie Marsh Canada, le Groupe Encon, Deschambault et associés et M^{me} Guylaine Ouellette pour leur contribution au cours des dernières années. Le Fonds compte sur le savoir-faire et le soutien des personnes suivantes :

- > M^e Pierre Sauvé, secrétaire d'assemblée ;
- > Financière Banque Nationale, gestionnaire de placements ;
- > Martin Cauchon, NCA Partenaires, actuaire désigné ;
- > Serge Beauchamp, Beauchamp & Sabbagh, comptables agréés, vérificateurs ;
- > M^e Daniel Alain Dagenais, avocat spécialiste en droit des sociétés, du cabinet Lavery de Billy.



**Fonds d'assurance
responsabilité professionnelle de
l'Ordre des pharmaciens du Québec**

OPÉRATIONS D'ASSURANCE

C'est la première fois depuis cinq ans que le Fonds présente un excédent du produit sur les charges. Cet excédent de 61 000 \$ se compare à une insuffisance de 489 000 \$ en 2005. Comme on l'a mentionné l'an dernier, il devenait impératif pour la solvabilité à long terme du Fonds de repositionner positivement l'état des résultats. Ce résultat positif s'explique par la hausse des primes ainsi que par les rendements réalisés sur les éléments d'actif.

En 2006, le Fonds a perçu des primes pour un montant de 1 287 000 \$ (777 000 \$ en 2005). Compte tenu des frais de réassurance et de la période de couverture de la prime (soit du 1^{er} avril au 31 mars), les primes nettes gagnées en 2006 se chiffraient à 1 079 000 \$ (555 000 \$ en 2005). Cette augmentation provient de la tarification révisée de 194 \$ qui s'appliquait à tous les pharmaciens à la suite de l'abolition du plafond qui avait été instauré en 1996. Cette révision s'appliquait dans le

cadre de la politique de financement visant à assurer la viabilité à long terme du Fonds.

Pour 2007, le Bureau de l'Ordre a revu l'approche de tarification afin de reconnaître le risque associé à la pratique de la pharmacie. Ainsi, les pharmaciens propriétaires de même que les membres qui exercent en pharmacie communautaire, voient leur prime portée à 272 \$ alors que les autres membres versent 92 \$.

Les sinistres survenus se sont élevés à 863 000 \$ (803 000 \$ en 2005). Les correctifs apportés aux réserves pour sinistres en suspens en 2003 et 2004 ont permis de tempérer les répercussions de la hausse des paiements de sinistres. En 2006, 207 avis d'incidents nous ont été transmis, soit une hausse de 10 % comparativement à 2005. Comme il est présenté dans le tableau suivant, les causes sous-jacentes aux incidents rapportés sont toujours concentrées majoritairement lors de l'interprétation ou de l'exécution d'ordonnances. Cependant, on note une tendance claire de la croissance des avis résultant de défaut de conseil.

Identification des causes de sinistres (%)

	2001 à 2005	2006
Identification erronée d'un patient	9,1	10,1
Interprétation (lecture de l'ordonnance)	31,2	26,1
Exécution de l'ordonnance	41,2	42,6
Substitution	1,8	2,1
Défaut de conseil	1,5	6,9
Divers	15,2	12,2
TOTAL	100	100

Quant aux frais généraux d'exploitation, la croissance reflète l'incidence de la transition administrative et le déploiement de la structure permanente.

PLACEMENTS

La gestion des placements est encadrée par une politique rigoureuse qui vise les objectifs suivants :

- > le respect des normes imposées par la *Loi sur les assurances* quant à la qualité des titres et à la coordination des flux financiers avec les engagements du Fonds; et
- > la préservation du capital, tout en recherchant un rendement à valeur ajoutée.

Pour l'année 2006, le rendement du portefeuille à la valeur du marché s'est élevé à 7,4 %, ce qui correspond au rendement-cible pondéré selon la politique de placement. Quant aux revenus réalisés (sur la base de la valeur aux livres reflétée dans l'état des résultats), le rendement a été de 7,5 %. Le marché obligataire a été relativement stable tandis que les marchés boursiers (tant canadiens qu'étrangers) ont bien performé. La valeur aux livres de l'actif se situe à 7 222 000 \$ et la valeur marchande à 8 039 000 \$, soit une plus-value non réalisée de 815 000 \$.

À noter qu'à compter de 2007, en vertu des nouvelles normes comptables applicables, les éléments d'actif au bilan seront présentés à la valeur marchande.

MANDAT 2007

Nous demeurons attentifs à l'évolution des réclamations. Le déploiement des ressources consacrées à la gestion du Fonds permettra d'améliorer le suivi et le soutien auprès des membres, d'assurer une gestion serrée des sinistres et de mettre en place les mécanismes nécessaires pour mieux cibler les actions visant à informer les membres et à prévenir les risques d'erreurs.

De plus, des moyens seront mis en œuvre afin de consolider la solvabilité à long terme de l'assureur qu'est le Fonds et de maximiser la valeur ajoutée des éléments d'actif investis, en tenant compte des impératifs de la préservation du capital.

Enfin, nous tenons à remercier tous les collaborateurs qui permettent au Fonds d'évoluer positivement dans son rôle d'assureur et de remplir son mandat de protection des membres et du public.

Le président du Conseil,



Jean-Pierre Tremblay

Le directeur général,



Marcel Gagné

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Fonds en 2006 était composé de sept personnes nommées par le Bureau de l'Ordre.

PRÉSIDENT

Jean-Pierre Tremblay, administrateur d'une société de placements (Montréal)

VICE-PRÉSIDENT

Jacques Gagné, pharmacien consultant (Montréal)

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Gaétan Saint-Yves, pharmacien propriétaire (Montréal)

MEMBRES

Richard Bastien, retraité d'une société parapublique (Laurentides)

Richard Blais, pharmacien propriétaire (Québec)

Claire Pagé, pharmacienne réseau (Montréal)

Louise Sanscartier, administratrice et consultante (Montréal)

états financiers

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec

Nous avons vérifié le bilan du **Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec** au 31 décembre 2006 ainsi que les états des résultats, de l'excédent de l'actif sur le passif et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds d'assurance. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance au 31 décembre 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Beauchamp,
Sabagh



Montréal, le 13 février 2007

certificat de l'actuaire

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec au 31 décembre 2006 et sa variation dans l'état des résultats pour l'année terminée à cette date conformément à la pratique actuarielle reconnue, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

Les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des résultats de mon évaluation avec les documents financiers du Fonds.

Voici les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel :

Passif des sinistres

	Montants inscrits à l'état annuel \$	Estimation de l'actuaire \$
(1) Sinistres et frais de règlements non payés directs	1 981 300	1 981 300
(2) Sinistres et frais de règlements non payés acceptés	-	-
(3) Sinistres et frais de règlements non payés bruts (1) + (2)	1 981 300	1 981 300
(4) Sommes à recouvrer des réassureurs	-	-
(5) Autres sommes à recouvrer	-	-
(6) Autres éléments de passif	-	-
(7) Sinistres et frais de règlements non payés nets [(3) - (4) - (5) + (6)]	1 981 300	1 981 300


Passif des primes

	Montants inscrits à l'état annuel (col. 1) \$	Estimation de l'actuaire (col. 2) \$
(1) Passif des primes non gagnées brut	-	342 064
(2) Passif des primes non gagnées net	-	323 314
(3) Primes non gagnées brutes	342 064	-
(4) Primes non gagnées nettes	323 314	-
(5) Insuffisance de primes	0	-
(6) Autres éléments de passif net	-	-
(7) Frais d'acquisition reportés	-	-
(8) Maximum de frais d'acquisition pouvant être reportés [(4) + (5) + (9)] col. 1 - (2) col. 2	-	-
(9) Commissions non gagnées	-	-

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de l'ensemble des obligations engagées par le Fonds au 31 décembre

2006. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Martin Cauchon, fica, fcas



Montréal, 13 février 2007

État des résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006

	2006 \$	2005 \$
ACTIVITÉS D'ASSURANCES		
Primes souscrites	1 287 488	769 852
Réassurance cédée	(75 000)	(89 000)
Primes nettes souscrites	1 212 488	680 852
Variation des primes nettes non acquises	(133 163)	(125 705)
Primes nettes gagnées	1 079 325	555 147
Sinistres et frais de règlements (Note 6)	863 460	802 580
Diminution de la réserve pour insuffisance de primes	-	(68 550)
Frais généraux d'exploitation (Annexe A)	863 460 699 560	734 030 615 419
Total des sinistres et des frais	1 563 020	1 349 449
PERTE TECHNIQUE	(483 695)	(794 302)
ACTIVITÉS DE PLACEMENTS		
Intérêts et dividendes	290 152	263 440
Amortissement de l'escompte sur obligations	11 984	21 660
Gain sur taux de change	4 384	2 071
Gain sur cession de placements	238 312	18 390
	544 832	305 561
EXCÉDENT (insuffisance) des produits sur les charges	61 137	(488 741)

BILAN

au 31 décembre 2006

	2006 \$	2005 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	197 931	127 362
Primes à recevoir	846	-
Taxes de vente à recevoir	9 767	2 291
Intérêts courus et dividendes à recevoir	42 376	44 109
Frais payés d'avance	10 742	47 987
	261 662	221 749
PLACEMENTS (note 4)	6 889 134	6 704 377
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	71 357	-
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Fournisseurs et frais courus	41 449	70 422
Primes nettes non gagnées	323 314	190 151
Sinistres non réglés et frais de règlements (Note 6)	1 981 300	1 850 600
	2 346 063	2 111 173
CAPITAUX PROPRES	4 876 090	4 814 953

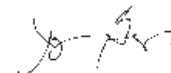
Au nom du conseil,

Jean-Pierre Tremblay



Administrateur

Jacques Gagné



Administrateur

Excédent de l'actif sur le passif

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006

	2006 \$	2005 \$
SOLDE AU DÉBUT	4 814 953	5 303 694
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	61 137	(488 741)
SOLDE À LA FIN	4 876 090	4 814 953

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006

	2006 \$	2005 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	61 137	(488 741)
Amortissement des frais de constitution du Fonds et des frais reportés	-	145 926
Amortissement – immobilisations corporelles	3 912	-
Gain sur cession de placements	(238 312)	(18 390)
Amortissement de – escompte sur obligations	(11 984)	(21 660)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	(185 247) 265 547	(382 865) (7 473)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	80 300	(390 338)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT		
Acquisition de placements	(1 848 419)	(1 349 272)
Produit de cession de placements	1 913 957	1 586 539
Acquisition d'immobilisations corporelles	(75 269)	-
Frais reportés	-	(3 398)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement et d'investissement	(9 731)	233 869
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	70 569	(156 469)
ENCAISSE AU DÉBUT	127 362	283 831
ENCAISSE À LA FIN	197 931	127 362

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Intérêts perçus	270 930	257 185
Dividendes perçus	39 048	25 113

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2006

1. DESCRIPTION DU FONDS

Le 31 août 2000, l'Ordre des pharmaciens du Québec, ordre professionnel sans but lucratif, a constitué le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec qui est régi par la *Loi des assurances*. L'actif du Fonds d'assurance constitue un patrimoine distinct des autres actifs de la corporation professionnelle, et a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Les primes imputées aux titulaires de polices devraient couvrir les frais de souscription et les sinistres dont le règlement pourrait prendre un certain nombre d'années. Les risques d'affaires du Fonds d'assurance résident dans l'établissement des primes, le règlement des sinistres, l'estimation des coûts liés aux sinistres et la gestion des placements. Les lignes directrices et les pratiques à l'égard des activités liées à la souscription, aux sinistres et aux placements sont conçues pour contrôler l'exposition aux risques.

Pour réduire davantage le risque de souscription, le Fonds d'assurance achète de la réassurance pour partager une partie des risques initialement acceptés à l'émission des primes. Cette réassurance, toutefois, ne dégage pas le Fonds d'assurance de son obligation première envers les titulaires de polices. Si un réassureur est incapable de respecter ses obligations en vertu des ententes de réassurance, le Fonds d'assurance sera responsable envers ses titulaires de polices des montants irrécouvrables.

2. LE RÔLE DE L'ACTUAIRE ET DES VÉRIFICATEURS

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration du Fonds d'assurance. Pour la préparation des états financiers, l'actuaire doit effectuer une évaluation du passif des polices et en rendre compte au conseil d'administration du Fonds d'assurance. L'évaluation est effectuée conformément à la pratique actuarielle reconnue et aux exigences réglementaires. L'évaluation comprend le passif des polices ainsi que toute autre question précisée dans toute directive que peut faire l'Autorité des marchés financiers. Le passif des polices comprend une provision

pour sinistres non payés et frais de règlements. Lorsque l'actuaire évalue le passif de ces événements futurs éventuels qui, de par leur nature, sont fondamentalement variables, il établit des hypothèses sur les futurs taux de fréquence et de gravité des sinistres, l'inflation, le recouvrement de réassurance, les frais et autres éventualités, en tenant compte de la situation du Fonds d'assurance et de la nature des polices d'assurance.

Comme l'évaluation est nécessairement fondée sur des estimations, les valeurs finales peuvent être très différentes des estimations.

Par ailleurs, l'actuaire utilise l'information de gestion fournie par le Fonds d'assurance et vérifie les données sous-jacentes utilisées dans l'évaluation en se fondant sur le travail des vérificateurs. Le rapport de l'actuaire indique l'étendue de son estimation ainsi que son opinion.

Les vérificateurs sont nommés par le Bureau de l'Ordre des pharmaciens du Québec. Leur responsabilité est d'effectuer une vérification indépendante et objective des états financiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues et de faire rapport aux membres sur la présentation fidèle des états financiers du Fonds d'assurance, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus. En effectuant leur vérification, les vérificateurs font usage du travail de l'actuaire et de son rapport sur le passif des polices. Cependant, avec l'aide de leur spécialiste actuariel, ils doivent obtenir l'assurance que le montant comptabilisé comme passif des polices est raisonnable. Le rapport des vérificateurs indique l'étendue de leur vérification et de leur opinion.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

A) RÈGLES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada, tels qu'ils sont utilisés par les assureurs de dommages.

B) UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs, sur l'information fournie au titre des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges de la période de déclaration. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

C) RÉALISATION DES PRIMES

Les primes perçues couvrent la période du 1^{er} avril au 31 mars.

Les produits tirés de ces primes sont constatés au cours de la période couverte qui coïncide avec la fin de l'exercice.

D) PLACEMENTS

Les placements en obligations sont inscrits au coût amorti. Les primes ou escomptes à l'achat d'obligations sont amortis de façon linéaire sur la durée de vie des placements. Les autres placements sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Les placements en actions sont inscrits au coût.

Lorsque les placements subissent une moins-value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Les gains et les pertes à la cession de placements sont établis et comptabilisés à la date du règlement.

E) IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENT

Les immobilisations sont inscrites au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode et les taux suivants :

	Méthode	Taux %
Mobilier de bureau	Amortissement linéaire	10,00
Système téléphonique	Amortissement linéaire	20,00
Équipement informatique	Amortissement linéaire	33,33

F) SINISTRES NON RÉGLÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENTS

Les provisions pour sinistres non réglés comprennent les frais de règlements afférents. Lors de la réception de tout avis de réclamation, une provision personnalisée minimum pour sinistres et frais de règlements afférents est établie par le gestionnaire des sinistres.

Par la suite, les sinistres et frais de règlements sont sujets à une estimation du coût net ultime. Ces estimations pourraient évoluer de façon significative selon les changements ultérieurs dans la gravité des sinistres et autres facteurs portés à la connaissance de la direction.

La direction juge que le passif pour sinistres est suffisant. Ces estimations sont révisées régulièrement et les modifications qui en résultent sont apportées aux résultats de l'exercice en cours.

Les provisions pour sinistres non réglés sont inscrites en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent.

G) CHANGEMENTS DANS LES NORMES COMPTABLES POUR LE PROCHAIN EXERCICE

En janvier 2005, l'Institut canadien des comptables agréés a publié deux nouveaux chapitres du Manuel; le chapitre 3855, instruments financiers – comptabilisation et évaluations, et le chapitre 3861, instruments financiers – présentation et informations à fournir.

Ensemble, ces normes introduisent de nouvelles exigences pour la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers, harmonisées avec les normes émises par le « FINANCIAL ACCOUNTING STANDARDS BOARD ».

La direction du Fonds évalue actuellement les effets de ces recommandations.

La société doit adopter ces nouvelles normes à partir du prochain exercice.

4. PLACEMENTS

A) VALEURS COMPTABLES, JUSTES VALEURS ESTIMATIVES, GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS :

	2006		
	Valeur comptable \$	Juste valeur estimative \$	Gain non réalisé \$
OBLIGATIONS			
Gouvernement fédéral	2 679 168	2 810 537	131 369
Gouvernement provincial	1 519 690	1 623 571	103 881
Sociétés – titres distincts canadiens	636 782	680 316	43 534
Coupons d'intérêts	550 528	562 872	12 344
	5 386 168	5 677 296	291 128
ACTIONS ORDINAIRES			
Dollars canadiens	967 999	1 430 898	462 899
Dollars U.S.	250 329	271 648	21 319
Fonds d'actions hors Canada	284 638	326 285	41 647
	1 502 966	2 028 831	525 865
	6 889 134	7 706 127	816 993
	2005		
	Valeur comptable \$	Juste valeur estimative \$	Gain (perte) non réalisé (e) \$
OBLIGATIONS			
Gouvernement fédéral	2 688 110	2 848 829	160 719
Gouvernement provincial	1 515 060	1 636 372	121 312
Sociétés – titres distincts canadiens	640 649	693 674	53 025
Coupons d'intérêts	644 835	669 198	24 363
	5 488 654	5 848 073	359 419
ACTIONS ORDINAIRES			
Dollars canadiens	1 014 009	1 470 075	456 066
Dollars U.S.	123 557	115 054	(8 503)
Fonds d'actions hors Canada	78 157	83 911	5 754
	1 215 723	1 669 040	453 317
	6 704 377	7 517 113	812 736

La juste valeur estimative des obligations et des actions est fondée sur le cours officiel à la présentation des marchés. Le Fonds n'utilise pas de produits dérivés pour la gestion de son portefeuille de placements.

B) ÉCHÉANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2006 :

	Moins d'un an \$	Un à trois ans \$	Trois à cinq ans \$	Plus de cinq ans \$	Valeur comptable \$
OBLIGATIONS	350 210	1 510 558	937 320	2 588 080	5 386 168
	%	%	%	%	%
	7	28	17	48	100

C) INTÉRÊTS

	2006		2005	
	Taux d'intérêt réels %	Taux d'intérêt nominaux %	Taux d'intérêt réels %	Taux d'intérêt nominaux %
Gouvernement fédéral	4,16 à 5,77	4,50 à 6,00	4,16 à 5,77	5,25 à 6,00
Gouvernement provincial	3,30 à 6,30	3,20 à 7,75	3,30 à 7,02	3,30 à 7,75
Sociétés – titres distincts canadiens	5,08 à 7,13	5,40 à 7,22	5,52 à 7,13	5,40 à 7,22

Les actions ordinaires n'ont pas d'échéances fixes et ne sont pas exposées aux risques des taux d'intérêt. Les dividendes sont généralement déclarés sur une base annuelle.

La gestion des placements du Fonds d'assurance est confiée à un gestionnaire externe qui suit la politique de placements approuvée par le conseil d'administration du Fonds d'assurance.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	valeur nette \$
Mobilier	42 865	1 113	41 752	-
Système téléphonique	7 902	527	7 375	-
Équipement informatique	24 502	2 272	22 230	-
	75 269	3 912	71 357	-

6. SINISTRES NON RÉGLÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENTS

La détermination de la provision pour « sinistres non réglés et frais de règlements » nécessite l'estimation de deux variables importantes, soit l'évolution des sinistres et les recouvrements liés à la réassurance.

La provision pour « sinistres non réglés et frais de règlements » ainsi que la part du réassureur à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant plusieurs années. Ces variations peuvent être aussi causées par des informations supplémentaires concernant les sinistres, des changements de l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience du Fonds d'assurance. Les méthodes d'estimation utilisées produisent, de l'avis du Fonds d'assurance, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

L'évolution des provisions au titre des sinistres inscrits au bilan au 31 décembre de même que son incidence sur les frais de règlements se présente comme il suit :

	2006 \$	2005 \$
Provision pour «sinistres non réglés et frais de règlements» au début	1 850 600	1 931 300
Provision pour «sinistres non réglés et frais de règlements» subis au cours de l'exercice	938 028	592 890
Variation de la provision pour «sinistres non réglés et frais de règlements» subis au cours des exercices précédents	(807 328)	(673 590)
	130 700	(80 700)
Provision pour «sinistres non réglés et frais de règlements» à la fin	1 981 300	1 850 600

6. SINISTRES NON RÉGLÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENTS – suite

Le poste « sinistres et frais de règlements » à l'état des résultats se détaille comme il suit :

DÉPENSES ENGAGÉES *		
Exercice courant	31 085	85 519
Exercices précédents	701 675	797 761
	732 760	883 280
Variation dans la provision pour « sinistres et frais de règlements non réglés »	130 700	(80 700)
	863 460	802 580

* INCLUANT DES FRAIS ALLOUÉS DE 26 326 \$

7. RÉASSURANCE

Dans le cours normal de ses affaires, le Fonds d'assurance réassure certains risques dans le but de limiter ses pertes dans l'éventualité de sinistres importants.

La limite de garantie de l'assuré est de 1 000 000 \$ par sinistre et de 2 000 000 \$ par période annuelle d'assurance.

Le Fonds a conclu un traité de réassurance où le réassureur s'engage à assumer tous les montants payés en frais et indemnités jusqu'à concurrence de 4 500 000 \$ par période annuelle d'assurance en excédent d'une rétention de 1 500 000 \$.

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Au 31 décembre 2006, le solde des engagements contractuels en vertu de baux s'établit à 308 837 \$. Les loyers minimums pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

2007 \$	2008 \$	2009 \$	2010 \$	2011 \$
64 914	64 914	64 914	63 780	50 315

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur comptable de l'encaisse, des primes à recevoir, des intérêts et dividendes à recevoir, des fournisseurs et frais courus, des primes nettes non gagnées correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements cotés correspond à leur valeur boursière.

La juste valeur des « sinistres non réglés et frais de règlements » est estimée à la valeur actualisée telle qu'elle est établie par l'actuaire selon les pratiques actuarielles reconnues.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Aux fins de comparaison, certains chiffres des états financiers de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une nouvelle classification.

Renseignements complémentaires

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006

	2006 \$	2005 \$
FRAIS GÉNÉRAUX D'EXPLOITATION		
Salaires	290 274	89 981
Honoraires du gestionnaire opérationnel	198 523	150 554
Conseil d'administration et ses comités	59 784	51 738
Honoraires professionnels	57 508	69 492
Loyer	30 385	4 901
Frais de bureau	28 768	18 745
Honoraires administratifs	19 105	42 425
Assurances, taxes et permis	17 605	8 294
Honoraires informatiques	13 630	-
Frais de déplacement et de représentation	6 392	1 737
Amortissement – immobilisations corporelles	3 912	-
Amortissement – frais de constitution du Fonds et frais reportés	-	145 926
Honoraires – autres	-	31 626
	725 886	615 419
Frais alloués aux sinistres et frais de règlements	(26 326)	-
	699 560	615 419

ANNEXE A

États financiers

Ordre des pharmaciens du Québec

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

Rapport des vérificateurs

Aux membres de l'Ordre des pharmaciens du Québec

Nous avons vérifié le bilan de **L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC** au 31 mars 2007 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de **L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC** au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Beauchamp,
Sabbagh



Montréal, le 30 avril 2007

État des résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007 \$	2006 \$
PRODUITS		
Cotisations des membres	4 279 440	3 931 822
Revenus d'opération (Annexe A)	362 120	407 373
	4 641 560	4 339 195
CHARGES		
Bureau de l'Ordre et comité administratif (Annexe A)	416 104	451 208
Comités (Annexe B)	185 352	120 288
Secrétariat général (Annexe C)	1 473 741	1 529 438
Services professionnels (Annexe C)	955 615	871 270
Admission et perfectionnement (Annexe D)	495 592	441 818
Direction des enquêtes (Annexe D)	1 113 575	973 351
	4 639 979	4 387 373
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT DÉPENSES NON RÉCURRENTES ET PRODUITS FINANCIERS	1 581	(48 178)
DÉPENSES NON RÉCURRENTES (Annexe E)	166 706	134 838
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT PRODUITS FINANCIERS	(165 125)	(183 016)
PRODUITS FINANCIERS		
Revenus d'intérêts	175 727	115 470
Gain (perte) sur cession de placements	11 725	(2 292)
	187 452	113 178
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	22 327	(69 838)

BILAN

au 31 mars 2007

	2007 \$	2006 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	517 088	127 051
Placements temporaires (Note 3)	5 142 592	5 028 200
Débiteurs (Note 4)	100 989	91 480
Stocks	6 017	11 538
Frais payés d'avance	61 679	69 950
Placements réalisables à court terme (Note 5)	294 826	244 869
Frais reportés (Note 6)	6 580	6 580
	6 129 771	5 579 668
PLACEMENTS (Note 5)	901 317	952 225
FRAIS REPORTÉS (Note 6)	5 483	12 063
IMMOBILISATIONS (Note 7)	734 520	756 682
	7 771 091	7 300 638
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (Note 9)	1 156 325	1 006 777
Cotisations perçues d'avance	3 703 392	3 404 814
	4 859 717	4 411 591
SOLDES DE FOND	2 911 374	2 889 047
	7 771 091	7 300 638

Au nom du conseil,

Claude Gagnon



Administrateur

Pierre-Jean Cyr



Administrateur

Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

2007

	Investis en immobilisations \$	Réserve dépenses non récurrentes \$	Non grevés d'affectation \$	Total \$
SOLDE D'OUVERTURE	756 682	45 305	2 087 060	2 889 047
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(120 940)	(45 305)	188 572	22 327
Investissement en immobilisations	98 778	-	(98 778)	-
SOLDE À LA FIN	734 520	-	2 176 854	2 911 374

2006

	Investis en immobilisations \$	Réserve dépenses non récurrentes \$	Non grevés d'affectation \$	Total \$
SOLDE D'OUVERTURE	836 659	225 323	1 896 903	2 958 885
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(140 377)	(180 018)	250 557	(69 838)
Investissement en immobilisations	60 400	-	(60 400)	-
SOLDE À LA FIN	756 682	45 305	2 087 060	2 889 047

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007 \$	2006 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	22 327	(69 838)
Amortissement des immobilisations	120 940	140 377
Amortissement des primes sur obligations	17 798	17 384
Perte (gain) sur cession de placements	(11 725)	2 292
	149 340	90 215
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	452 409	572 523
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	601 749	662 738
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(319 096)	(590 883)
Produit de cession de placements	313 974	530 712
Encaissement de placements temporaires	-	50 000
Acquisition (encaissement) de placements temporaires	(4 142 592)	(50 000)
Acquisition d'immobilisations	(98 778)	(60 400)
Frais reportés	6 580	6 580
Flux de trésorerie liés aux activités de financement et d'investissement	(4 239 912)	(113 991)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(3 638 163)	548 747
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	5 155 251	4 606 504
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	1 517 088	5 155 251

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des dépôts à terme de moins de trois mois.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Intérêts reçus	181 250	120 923
----------------	---------	---------

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2007

1. IDENTIFICATION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'Ordre est constitué en vertu du *Code des professions* sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

A) COMPTABILITÉ PAR FONDS

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le Fonds d'administration générale. Ce fonds présente les actifs et les charges afférents aux immobilisations et les ressources non affectées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration générale lorsqu'ils sont gagnés.

B) UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux bénéfices de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

C) RÉALISATION DES PRODUITS

Les produits tirés des cotisations sont constatés au cours de la période couverte qui coïncide avec la fin d'exercice et les autres produits, lorsque les services sont rendus.

D) ÉVALUATION DES STOCKS

Les stocks de matériel d'affichage du code médicament sont évalués au moindre du prix coûtant (méthode du coût moyen) et de la valeur de remplacement.

E) PLACEMENTS

Les placements en obligations sont inscrits au coût amorti. Les primes ou escomptes à l'achat d'obligations sont amortis de façon linéaire sur la durée de vie du placement. Les autres placements sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

F) FRAIS REPORTÉS

Frais engagés pour la création et la mise à jour d'un cours à distance donné par l'Université de Montréal, ils sont amortis de façon linéaire sur une durée de 5 ans.

G) IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENT

Les immobilisations sont inscrites au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode et les taux suivants :

	Méthode	Taux %
Immeubles en copropriété	Linéaire	2,50
Mobilier et équipement de bureau	Linéaire	20,00
Équipement informatique	Linéaire	33,33

H) CHANGEMENTS DANS LES NORMES COMPTABLES POUR LE PROCHAIN EXERCICE

En janvier 2005, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié deux nouveaux chapitres du **Manuel** ; le chapitre 3855, instruments financiers – comptabilisation et évaluations et le chapitre 3861, instruments financiers – présentation et informations à fournir.

H) CHANGEMENTS DANS LES NORMES COMPTABLES POUR LE PROCHAIN EXERCICE (suite)

Ensemble, ces normes introduisent de nouvelles exigences pour la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers, harmonisées avec les normes émises par le « FINANCIAL ACCOUNTING STANDARDS BOARD ».

La direction de l'Ordre évalue actuellement les effets de ces recommandations.

L'Ordre doit adopter ces nouvelles normes à partir du prochain exercice.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2007 \$	2006 \$
Dépôts à terme au taux de 4,05%, dont les échéances s'étalent d'avril 2007 à janvier 2008	5 103 000	5 028 200
Bons du trésor, échéant en juin 2007	39 592	-
	5 142 592	5 028 200

4. DÉBITEURS

	2007 \$	2006 \$
Discipline et poursuites	42 599	53 179
Intérêts courus	36 358	22 216
Autres	14 646	8 699
Dû par le Fonds d'assurance responsabilité, sans intérêts	7 386	7 386
	100 989	91 480

7. IMMOBILISATIONS

	2007			2006
	COÛT \$	AMORTISSEMENT CUMULÉ \$	VALEUR NETTE \$	VALEUR NETTE \$
Immeubles en copropriété	788 597	251 758	536 839	556 554
Mobilier et équipement de bureau	444 753	304 905	139 848	114 967
Équipement informatique	354 636	296 803	57 833	85 161
	1 587 986	853 466	734 520	756 682

La valeur foncière de l'immeuble en copropriété pour l'année 2007 s'élève à 888 000 \$.

5. PLACEMENTS

	2007 \$	2006 \$
Obligations de municipalités et de corporations au taux variant de 3,7% à 5,5% dont les échéances s'étalent d'octobre 2007 à mars 2015 (valeur au marché : 1 193 597 \$ 2006 : 1 189 426 \$)	1 196 143	1 197 094
Placements réalisables au cours du prochain exercice	294 826	244 869
	901 317	952 225

6. FRAIS REPORTÉS

	2007 \$	2006 \$
Frais engagés pour la création d'un cours à distance	12 063	18 643
Portion échéant au cours du prochain exercice	6 580	6 580
	5 483	12 063

NOTES afférentes aux états financiers

— suite

8. AVANCES BANCAIRES

La marge de crédit, mise à la disposition de l'Ordre, pour un montant maximum de 50 000 \$, au taux de 1 % en sus du taux préférentiel, renouvelable annuellement, a été contractée sans garantie spécifique.

9. CRÉDITEURS

	2007 \$	2006 \$
Fournisseurs et frais courus	220 965	181 647
Dû à l'Office des professions	120 305	93 143
Salaires et déductions à la source	352 136	242 035
Taxes de ventes	462 919	459 952
Revenus perçus d'avance	-	30 000
	1 156 325	1 006 777

10. RÉSERVE POUR DÉPENSES NON RÉCURRENTES

Le Bureau de l'Ordre a résolu de réserver un montant à même les soldes du Fonds d'administration générale, à affecter à des dépenses non récurrentes à venir.

Au 31 mars, la réserve pour dépenses non récurrentes s'élève à :

	2007 \$	2006 \$
SOLDE AU DÉBUT	45 305	225 323
Somme affectée aux dépenses non récurrentes durant l'exercice	(45 305)	(180 018)
SOLDE À LA FIN	-	45 305

11. ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé, par un contrat de location-exploitation, à louer des espaces d'entreposage. Au 31 mars 2007, le solde de ces engagements s'établit à 16 770 \$.

Les paiements minimums exigibles au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

	\$
2008	9 390
2009	7 380

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur comptable de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et des fournisseurs et frais courus correspond approximativement à leurs valeurs comptables en raison de leurs échéances à court terme.

La juste valeur des placements cotés correspond à leur valeur boursière.

13. COMPENSATION POUR COTISATIONS FISCALES SUPPLÉMENTAIRES

La politique de rémunération de l'Ordre a fait l'objet d'une vérification par les autorités fiscales. Conséquemment, certains membres du bureau de l'Ordre et des divers Comités seront imposés à titre personnel, sur les frais de déplacements reçus en 2004, 2005 et 2006.

L'Ordre a déjà pris des dispositions de manière à ce que cette situation ne se reproduise plus et, par souci d'équité, a décidé de prendre à sa charge les réclamations des deux gouvernements.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Aux fins de comparaison, certains chiffres des états financiers de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une nouvelle classification.

Renseignements complémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007 \$	2006 \$
REVENUS D'OPÉRATION		
Inscriptions et droits d'admission	118 270	120 845
Envois postaux	77 339	70 375
Code médicament et formation continue	64 936	54 403
Amendes	52 300	32 300
Discipline et poursuites	29 061	85 080
Autres	20 214	19 370
Revenus de partenariat	-	25 000
	362 120	407 373

BUREAU DE L'ORDRE ET COMITÉ ADMINISTRATIF

Bureau de l'Ordre		
Jetons de présence	53 269	67 683
Frais de voyages, de déplacement et de représentation	27 682	40 734
Frais de réunions	19 301	23 843
Élections	-	37 415
Comité administratif		
Salaires et jetons de présence		
> Président	90 958	91 475
> Premier vice-président	2 848	3 786
> Second vice-président	3 809	3 751
> Trésorier	2 711	3 646
> Administrateur nommé	2 752	1 968
Frais de voyages, de déplacement et de représentation	53 752	52 561
Frais de congrès hors Québec	2 363	476
	259 445	327 338
Assurance responsabilité	47 743	50 006
Compensation pour des cotisations fiscales supplémentaires (Note 13)	45 000	-
	352 188	377 344
Quote-part des frais généraux	63 916	73 864
	416 104	451 208

ANNEXE A

	2007 \$	2006 \$
COMITÉS		
Comités obligatoires		
Discipline	45 408	31 232
Inspection professionnelle	27 933	26 741
Admission à la pratique professionnelle	11 424	6 865
Formation en pharmacie	315	1 238
Révision des plaintes	520	370
	85 600	66 446
Comités facultatifs		
Comité, art. 17 - Loi 90	22 349	9 599
Spécialités en pharmacie	5 649	-
Autres	28 347	22 084
	56 345	31 683
	141 945	98 129
Compensation pour des cotisations fiscales supplémentaires (Note 13)	15 000	-
	156 945	98 129
Quote-part des frais généraux	28 407	22 159
	185 352	120 288

ANNEXE B

Renseignements complémentaires – suite

	2007 \$	2006 \$
SECRETARIAT GÉNÉRAL		
Salaires	1 004 158	893 865
Communications	97 593	91 221
Honoraires – conseillers légaux	55 601	105 887
Honoraires professionnels – autres	20 600	2 485
Frais de représentation	21 587	17 136
Frais de publication	19 712	19 831
Honoraires professionnels – révision du code de déontologie	11 631	112 777
Frais inhérents au code médicament	9 290	12 302
Formation	6 312	1 940
L'Ordonnance	-	13 472
	1 246 484	1 270 916
Quote-part des frais généraux	227 257	258 522
	1 473 741	1 529 438
SERVICES PROFESSIONNELS		
Salaires	738 859	659 537
Frais inhérents aux inspections professionnelles	54 522	53 558
Honoraires – conseillers légaux	10 167	8 742
Formation	2 930	1 706
	806 478	723 543
Quote-part des frais généraux	149 137	147 727
	955 615	871 270

ANNEXE C

	2007 \$	2006 \$
ADMISSION ET PERFECTIONNEMENT		
Salaires	366 449	330 092
Évaluation de stages	25 187	16 610
Frais inhérents au développement professionnel	17 985	13 452
Législation et éthique	6 580	6 580
Formation	1 271	1 220
	417 472	367 954
Quote-part des frais généraux	78 120	73 864
	495 592	441 818
DIRECTION DES ENQUÊTES		
Salaires	571 546	517 952
Honoraires – conseillers légaux	306 118	242 454
Frais d'enquêtes	31 212	20 571
Frais de cours	23 520	12 920
Frais inhérents – direction des enquêtes	9 177	6 924
Formation	5 401	5 510
Honoraires – enquêteurs	3 260	4 521
	950 234	810 852
Quote-part des frais généraux	163 341	162 499
	1 113 575	973 351

ANNEXE D

	2007 \$	2006 \$
DÉPENSES NON RÉCURRENTES		
Formation		
> Cessation tabagique	70 675	150
> Anticoagulothérapie	67 917	75 958
	138 592	76 108
Subvention – cessation tabagique	(65 000)	-
Participation des membres	(45 140)	(38 601)
	28 452	37 507
Intranet	64 875	-
Guide de pratique professionnelle	46 816	13 301
Opération éclair – autre que salaires	11 454	-
Cohorte – pharmaciens étrangers	8 728	336
Autres	6 381	1 525
Planification stratégique	-	39 585
Rapatriement de MVL	-	23 138
Refonte du site internet	-	19 446
	166 706	134 838

ANNEXE E

	2007 %	2006 %
RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX		
Ils sont répartis entre les différents services en fonction des charges encourues :		
Bureau de l'Ordre et comité administratif	9	10
Comités	4	3
Secrétariat général	32	35
Services professionnels	21	20
Admission et perfectionnement	11	10
Direction des enquêtes	23	22
	100	100

ANNEXE G

	2007 \$	2006 \$
FRAIS GÉNÉRAUX		
Amortissement des immobilisations	120 940	140 377
Frais de poste	97 605	108 033
Entretien et réparations et services publics	84 462	92 346
Honoraires – services informatiques	69 876	72 225
Télécommunications	55 147	52 598
Fournitures de bureau	43 753	28 757
Taxes et permis	43 190	41 920
Papeterie	43 064	37 208
Entretien de l'équipement	36 466	47 743
Cotisation – C.I.Q.	21 192	19 955
Honoraires de vérification	19 530	22 012
Primes d'assurance responsabilité professionnelle pour les cinquantenaires	15 261	-
Loyer – entrepôt	14 081	13 184
Assurances	13 172	13 331
Frais de réunions	9 130	9 310
Charges diverses	8 838	18 213
Documentation	7 538	10 769
Honoraires de numérisation	3 006	2 972
Location d'équipement	2 100	2 841
Intérêts et frais bancaires	1 827	1 524
Mauvaises créances	-	3 317
	710 178	738 635

ANNEXE F

Les comités de l'ordre

Conformément au *Code des professions*, certains comités sont obligatoires au sein des ordres professionnels. Les mandats et les réalisations du dernier exercice de ces huit comités réglementaires sont présentés dans les pages du présent rapport annuel.

En plus de ces comités obligatoires, l'Ordre forme à l'occasion des groupes de travail ou des comités de sa propre initiative afin de répondre à des besoins ponctuels ou récurrents. Ces comités dits « facultatifs » peuvent exister sur une base permanente ou occasionnelle en fonction de la nature du mandat qui leur est confié. Le nombre de membres varie d'un comité à l'autre et les membres se rencontrent sur une base assidue ou lorsqu'il y a un besoin particulier. Ces comités sont majoritairement composés de pharmaciens, mais également d'administrateurs externes, de membres du personnel, de représentants d'autres ordres, d'associations partenaires ou du milieu de l'éducation. En 2006-2007, on comptait 15 comités facultatifs à l'Ordre.

Au cours du dernier exercice, deux nouveaux comités ont été créés, soit le comité-conseil sur la gouvernance et le comité sur les communications.

Le comité-conseil sur la gouvernance a pour mandat d'optimiser et de communiquer la structure, le rôle, les responsabilités et les échanges entre le Bureau, le comité administratif, les autres comités et le personnel, de clarifier et de délimiter les rôles des différents paliers

de gouvernance et de s'assurer de leur appropriation par les élus et le personnel, de moderniser les pratiques de gouvernance et de présenter au Bureau un rapport annuel sur les normes de la gouvernance et la mesure dans laquelle l'Ordre les respecte et tout autre rapport jugé nécessaire ou souhaitable. Pour sa part, le comité sur les communications doit proposer annuellement un plan de communication comportant des stratégies précises et des activités de communication visant les divers publics de l'Ordre et un budget s'y rattachant, il doit examiner l'efficacité du programme et présenter un rapport de ses conclusions annuellement au Bureau, évaluer la faisabilité de la mise en place d'une direction des communications et proposer au Bureau la meilleure approche à cette fin, le cas échéant.

Ces deux comités ont été très actifs au cours de la dernière année et les travaux entrepris par chacun d'entre eux se sont révélés pertinents et très utiles pour l'Ordre.

Les pages suivantes présentent les membres des comités, autant réglementaires que facultatifs. Ces comités sont essentiels à la poursuite des objectifs de l'Ordre. En ce sens, l'engagement des membres qui les composent est très précieux.

L'ordre, c'est surtout... des gens !

composition des comités

au 31 mars 2007

COMITÉS OBLIGATOIRES¹

COMITÉ ADMINISTRATIF

Claude Gagnon, *président*
Jean Provost, *1^{er} vice-président*
Jean-François Guévin, *2^e vice-président*
Pierre-Jean Cyr, *trésorier*
Roland Larochelle, *administrateur nommé*
Manon Lambert, *secrétaire*

COMITÉ DE DISCIPLINE

M^e Jacques Lamoureux, *président nommé par l'Office*
Roger Bouchard
Denyse Demers
Bernard Deshaies
Alain Dubé
Gaston Fortier
Raymond Fortier
Élisabeth Gagné
Michel Houle
Pierre Lévesque
Kevork Ohanian
Georges Roy
Alick Torchinsky
Johanne Vinet
Geneviève Richard, *secrétaire*
Lise Carrière, *secrétaire substitut*

COMITÉ D'ADMISSION À LA PRATIQUE

Hélène M. Blanchette, *présidente*
Marie-Claude Binette, *Université de Montréal*
Marc Desgagné, *Université Laval*
Jean-François Guévin
Anick Minville, *secrétaire*
Deux étudiants délégués par leurs conseils respectifs

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Angéline Lamarche, *présidente, milieu communautaire*
Sylvie Allard, *membre, hospitalier*
Sylvie Jutras, *membre, communautaire*
Joanne Rochon, *membre, hospitalier*
Carmen Vézina, *membre, universitaire*
Guylaine Bertrand, *substitut, universitaire*
Louise Campeau, *substitut, communautaire*
Sylvie Charbonneau, *substitut, hospitalier*
Clément Tremblay, *observateur, public*
Danielle Fagnan, *secrétaire*

COMITÉ DE LA FORMATION DES PHARMACIENS

Hélène M. Blanchette, *présidente*
Marc Desgagné, *représentant de la CREPUQ*
Claude Mailhot, *représentante de la CREPUQ*
Anne Robitaille, *représentant du MELS*
(*suppléant : Thomas Poirier*)
Anick Minville, *secrétaire*

CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Jean Provost, *président*
Jacques A. Nadeau
Clément Tremblay

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Jean Provost, *président*
Pierre-Jean Cyr
Fayez Gennaoui
Mélanie Langlois
Danielle LeMay
Claire Nadeau-Lavoie
Lise Carrière, *secrétaire*

COMITÉS FACULTATIFS

COMITÉ CONJOINT ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC / COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

Hélène M. Blanchette
Michel Caron
Danielle Fagnan
Manon Lambert
Reynald Tremblay
Et quatre représentants du Collège des médecins du Québec

COMITÉ D'ATTRIBUTION DU PRIX LOUIS-HÉBERT

Claude Gagnon, *président*
Judith Choquette
Louise Deshaies
Jean Guimond (*lauréat 2004*)
Jean-Philippe Lambert
Christiane Mayer (*lauréate 2005*)
Luc Poirier (*lauréat 2006*)
Manon Lambert, *secrétaire*

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE ET DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Reynald Tremblay, *président*
Chantal Archambault, *AQPP*
Guylaine Bertrand, *Université de Montréal*
Marie-Claude Boivin, *Université Laval*

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE ET
DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (SUITE)

Judith Choquette
Charles Fortier, *A.P.E.S.*
Fayez Gennaoui
Suzie Rousseau
Francine Terriault-Ladouceur
Anick Minville, *secrétaire*

COMITÉ D'ENQUÊTE SUR LE CONTRÔLE ET L'UTILISATION
DES MÉDICAMENTS

*Enquête, au nom et sous l'autorité du Bureau, pour la
prévention et la détection de la surconsommation de
médicaments ; supervise les activités du programme Alerte.*

Jean Provost, *président*
Danielle Boulais
Michel Caron
Danielle Le May, *représentant du public*
M^e Manon Bonnier, *secrétaire*

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES ANNEXES

Jean-Philippe Lambert, *président*
Chantal Archambault
Colette Bisaillon
Lyse Lefebvre
Patricia Vandercruz
M^e Manon Bonnier, *secrétaire*

COMITÉ CONJOINT ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC /
ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

Claude Gagnon
Marie-José Morin
Monique Richer
Michel Caron, *secrétaire*
Et quatre représentants nommés par l'Ordre des
médecins vétérinaires du Québec

COMITÉ DE SÉLECTION

Jacques Nadeau, *président*
Danielle LeMay
Manon Lambert, *secrétaire*
Et le directeur de l'unité administrative concernée

COMITÉ D'IMPLANTATION DES NOUVELLES DISPOSITIONS DE
L'ARTICLE 17 DE LA LOI SUR LA PHARMACIE ET DE LA LOI 90

Judith Choquette, *présidente*
Michelle Boulanger
Yves Gariépy
Jean-François Guévin
Reynald Tremblay
Michel Caron, *secrétaire*

COMITÉ SUR LES MAGISTRALES

Jean-François Guévin, *président*
Denis Giroux
Marie-José Morin

Michel Caron, *secrétaire*

Un pharmacien d'établissement de santé (à désigner)
Un pharmacien communautaire (à désigner)

COMITÉ SUR LE PILOTAGE DE LA PLANIFICATION
STRATÉGIQUE

Judith Choquette, *présidente*
Hélène M. Blanchette
Fayez Gennaoui
Manon Lambert
Mélanie Langlois
Denis Roy

COMITÉ DU SUIVI DE LA PLANIFICATION
STRATÉGIQUE

Judith Choquette
Fayez Gennaoui
Mélanie Langlois, *substitut*
Denis Roy
Manon Lambert, *secrétaire*

COMITÉ SUR LES SPÉCIALITÉS

Jean-François Bussièrès, *président*
Dave Bullock
Michel Caron
Nancy Légaré
Daniel Thirion
M^e Manon Bonnier, *secrétaire*

COMITÉ CONJOINT ORDRE DES PHARMACIENS DU
QUÉBEC / ORDRE DES INFIRMIÈRES ET DES
INFIRMIERS DU QUÉBEC

Michel Caron
Jean-François Guévin
M^e Philippe Frère,
Et trois représentants de l'Ordre des infirmières et
infirmiers du Québec

COMITÉ-CONSEIL SUR LA GOUVERNANCE

Roland Larochelle, *président*
Hélène M. Blanchette
Claude Gagnon
Manon Lambert
Mélanie Langlois
M^e Manon Bonnier, *secrétaire*

COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS

Fayez Gennaoui
Manon Lambert
Denis Roy
Suzie Rousseau
Julie Villeneuve, *secrétaire*

¹ Le mandat de chacun des comités obligatoires est
indiqué dans les textes du rapport annuel. Pour les
comités facultatifs, seuls les mandats des comités
en lien avec la protection du public sont indiqués.

Bureau 2006-2007 et personnel de l'ordre au 31 mars 2007

BUREAU

PRÉSIDENT

(élu au suffrage universel des membres)

Claude Gagnon

ADMINISTRATEURS ÉLUS

1. Région de Montréal

Hélène M. Blanchette

Judith Choquette

Pierre-Jean Cyr

Jacques Gendron

Jean-François Guévin

Mélanie Langlois

Jacques André Nadeau

Denis Roy

Un poste à combler

2. Région de Québec

Stéphanie Mercier

Marc Parent

Monique Richer

3. Région de Trois-Rivières

Louise Deshaies

4. Région des Cantons-de-l'Est

Suzie Rousseau

5. Région de l'Outaouais / Nord-Ouest

Dave Bullock

6. Région du Saguenay / Lac-Saint-Jean

Reynald Tremblay

7. Région du Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Côte-Nord

Marie-Josée Papillon

8. Région du Richelieu / Saint-Hyacinthe / Granby

Jean Provost

9. Région de Saint-Jean / Beauharnois

Jean-Philippe Lambert

10. Région des Laurentides

Pascal Riopel

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC (représentants du public)

Fayez Gennaoui

Roland Larochelle

Danielle Le May

Clément Tremblay

MEMBRES DU PERSONNEL

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Manon Lambert, pharmacienne, *secrétaire générale*

Manon Bonnier, avocate, *secrétaire générale adjointe*

Michel Caron, pharmacien, *adjoint professionnel au secrétariat général* (depuis le 14 mars 2007)

Pierre Ducharme, pharmacien, *adjoint professionnel au secrétariat général*

Olier Mornard, CGA, *adjoint aux affaires internes*

Lise Carrière, *secrétaire de direction*

Dorothée Philippon, *secrétaire de direction*

Nadine Nzoyihera, *secrétaire-réceptionniste*

André Gravel, *responsable, reprographie-matériel*

Huguette Lanthier, *responsable de la comptabilité*

Nathalie Tellier, *responsable de l'informatique*

Geneviève Richard, *secrétaire, comité de discipline*

Yolande Bellefleur, *secrétaire administrative*

Danielle Boulais, *secrétaire administrative*

France Desormeaux, *secrétaire administrative, inscription*

Moussou Diop, *secrétaire à l'inscription*

Marie-Chantal Saint-Laurent, *secrétaire à la comptabilité*

DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

Danielle Fagnan, pharmacienne, *directrice*

Michelle Boulanger, pharmacienne, *inspectrice et conseillère professionnelle*

Céline Breton, pharmacienne, *inspectrice et conseillère professionnelle*

Line Fontaine, pharmacienne, *inspectrice et conseillère professionnelle*

Josée Morin, pharmacienne, *inspectrice et conseillère professionnelle*

Francine Terriault-Ladouceur, *inspectrice et conseillère professionnelle*

Anne-Catherine Sabas, *secrétaire administrative*

Marie-Noëlle Caron, *secrétaire*

Nicole Desrosiers, *secrétaire*

>

personnel de l'ordre

au 31 mars 2007

— suite

DIRECTION DE L'ADMISSION ET DU PERFECTIONNEMENT

Anick Minville, pharmacienne, *directrice*

Nicole Houle, *agente de formation*

Catherine Dubois, *responsable de la formation continue*

Louise Blais, *secrétaire administrative*

Laura Armalet, *secrétaire administrative, admission à la pratique*

DIRECTION DES ENQUÊTES

Jocelyn Binet, pharmacien, *directeur et syndic*

Francine Côté, pharmacienne, *syndic adjoint*

Nathalie Lacasse, pharmacienne, *syndic adjoint*

Marie-Josée Loiselle, pharmacienne, *syndic adjoint*

Hélène Pépin, *secrétaire administrative*

Sonia Gougeon, *secrétaire*

Suzanne Lemire, *secrétaire*



Le comité de régie de l'Ordre : Manon Lambert, secrétaire générale, Manon Bonnier, secrétaire générale adjointe, Michel Caron, adjoint professionnel au secrétariat général, Olier Mornard, adjoint aux affaires internes, Anick Minville, directrice de l'admission et du perfectionnement, Jocelyn Binet, directeur des enquêtes et syndic, Danielle Fagnan, directrice des services professionnels



L'ordre des pharmaciens du Québec : mission, rôles, valeurs et vision

MISSION

La mission de l'Ordre des pharmaciens du Québec est de veiller à la protection du public en assurant la qualité des soins et des services pharmaceutiques offerts à la population et en faisant la promotion de l'usage approprié des médicaments au sein de la société.

RÔLES

Afin d'assumer son mandat de protection du public et ainsi remplir sa mission, l'Ordre des pharmaciens du Québec doit notamment:

- > émettre les permis;
- > guider le pharmacien dans l'exercice de sa profession;
- > veiller au maintien et évaluer la compétence des membres;
- > recevoir et traiter les plaintes du public;
- > contrôler l'exercice illégal de la pharmacie;
- > intervenir publiquement sur des questions reliées à l'usage des médicaments.

VALEURS

Les valeurs qui guident les actions de l'Ordre des pharmaciens du Québec sont:

- > l'excellence;
- > le professionnalisme;
- > le leadership.

VISION

Être un intervenant influent et incontournable auprès de nos membres, des professionnels de la santé, des gouvernements ainsi que du public afin de favoriser l'usage approprié des médicaments et la prestation de soins pharmaceutiques de qualité au Québec.



**Ordre
des pharmaciens
du Québec**

Ordre des pharmaciens du Québec
266, rue Notre-Dame Ouest
Bureau 301
Montréal (Québec) H2Y 1T6

Téléphone : 514 284-9588 ou sans frais : 1-800-363-0324 :: Télécopieur : 514 284-3420
www.opq.org :: ordrepharm@opq.org